Les divorces ici et ailleurs…

Journée forum organisée par
Rencontre Interculturelle des Familles de l'Estrie
29 avril 2017

Présentation de RIFE et jeu brise-glace

- Merci à nos partenaires

Desjardins
Caisse des Deux-Rivières
de Sherbrooke

Ville de Sherbrooke

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE | Voir au futur

ARUC
Séparation parentale
Recomposition familiale

Programme de la journée

- 10h Ouverture et accueil par la Présidente de RIFE, **Magninin Koné**
- 10h15 Les divorces en chiffres et en lois d'ici. Présentation de **Renée Dandurand**
- 11h15 Les divorces de pays en pays : Côte d'Ivoire, Congo, Colombie, Espagne, Mali, Maroc, Tunisie, Algérie, Roumanie, Sénégal, Vietnam, Madagascar. Animation par **Javorka Sarenac Zivanovic**
- 12h45 Pause repas sur place. Repas préparé par **Sultana, « Chez Bakhtar »**
- 13h40 Nuage de mot
- 13h45 Les divorces dans l'immigration au Québec. Présentation d'**Estelle Bernier, Michèle Vatz Laaroussi et Javorka Sarenac Zivanovic**
- 14h45 Expériences et pistes d'intervention. Présentation et animation de **Magninin Koné, Javorka Sarenac Zivanovic et Michèle Vatz Laaroussi**
- 15h15 Discussions, échanges de savoirs et de ressources
- 16h15 Lancement du guide pour les intervenants et les organismes

« Accompagner des familles immigrantes en difficultés conjugales »

- 16h30 Clôture du forum

Les divorces en chiffres et en lois d'ici

Renée Dandurand

Plan

1. **Aperçu sur les divorces dans le monde et un peu d'histoire**

2. **Le divorce au Canada et au Québec**

3. **L'après-divorce au Québec. Conséquences pour les parents et les enfants**

4. **Esquisse d'une problématique**

1. Aperçu sur les divorces dans le monde et un peu d’histoire

Une définition du divorce

La **dissolution** – ou la rupture

officielle – reconnue par la loi ou la coutume

du mariage – religieux ou civil

Le divorce diffère de :

- la **séparation de fait** – sans conséquence juridique
- la **séparation légale** – ou de corps – libère de l'obligation de vie commune mais conserve toutes les obligations du mariage
- l'**annulation** ou la **nullité du mariage** – civile ou religieuse
  - prononcée par un juge ou ministre du culte
  - quand des conditions du mariage NON respectées

Donc pour mettre fin à un mariage

- Un **divorce**
- Une **annulation** ou une **nullité** de mariage
- Le **décès** d’un des époux

Le divorce dans le monde aujourd’hui

- Présent **dans presque tous les pays**

- Prend **différentes formes**

- Est **plus ou moins fréquent** :

  Deux façons de **calculer les taux de divorce**

  - Selon le nombre de divorces pour 1 000 personnes
  - Selon la proportion de mariages qui se termineraient par un divorce (% calculé selon nombre de divorces sur nombre de mariages)

Taux de divorces pour 1 000 personnes

Différents pays - 2005

Pays	Taux
Russie	4.5
États-Unis	3.6
Cuba	3.2
Royaume-Uni	2.8
France	2.3
Portugal	2.3
Suède	2.2
Canada	**2.2**
Japon	2.1
Italie	0.8
Mexique	0.7

Source : Ambert 2009 : p. 8

Durée du mariage
dans certaines villes du monde - 2005

Villes	Années de durée du mariage
Rome	18
Ottawa	**14**
Paris	13
New York	12
Mexico	12
Tokyo	11
Londres	11
Doha (Quatar)	5
Source : Site Divorce au niveau mondial, forumnoula (Noula.com)	

Quelques notes sur l’histoire du mariage et du divorce

Les divorces en chiffres et en lois d'ici

Dans les sociétés préindustrielles deux fonctions principales du mariage

1. **Fonder** une famille et avoir des enfants
2. **Réunir ou associer** deux groupes de parenté ou deux familles

D’où :

- Mariages souvent **prescrits**
- Avec échanges de biens (dots, prix de la fiancée, etc.) à remettre en cas de divorce

Dans la plupart des sociétés humaines,
le divorce

a existé et

a pris des **formes très diversifiées**

selon les religions, les sociétés, les régions, le rang social…

Antiquité européenne

En **Grèce** : le **divorce** peut être obtenu par **consentement mutuel**

À **Rome** : le **divorce** doit être prononcé par un **magistrat**

Dans les deux cas :

L'**homme** peut répudier l'épouse

La **femme** peut demander le divorce, mais c'est plus difficile

Haut Moyen-Âge européen
La chrétienté en émergence

- La religion chrétienne condamne la **répudiation** de l'épouse qu'elle juge **trop facile** chez les Romains
- Deux positions sur le divorce s'expriment :
  - Le **mariage** ne peut être rompu sous aucun motif (Saint-Augustin)
  - Le **divorce** peut être obtenu si l'épouse commet l'adultère (Évangile selon Mathieu)

VIIe siècle en Arabie
Naissance de l'Islam

- Le **mariage** : un **contrat** entre deux personnes consentantes

- Le **divorce** est **autorisé** mais ne doit se produire qu'en **dernier recours**
  - l'**homme** peut répudier l'épouse
  - la **femme** peut demander le divorce à certaines conditions

Xe siècle

La **religion juive** (implantée depuis l'Antiquité) opère certains changements.

Un rabbin allemand propose que le **divorce** soit **prohibé s'il n'a pas le consentement de l'épouse**

XIe siècle
Les chrétiens orthodoxes se séparent de Rome

- Le **mariage** est **indissoluble**

- Le **divorce** n'est permis qu'en cas d'**adultère** d'un conjoint.

  C'est un **péché grave**. Mais on accorde le **pardon** aux divorcés

XIIe siècle
L'Église catholique se positionne

- Elle fait du **mariage**
  - Un lien **indissoluble**
  - Un **sacrement** (comme le baptême)

- Le **divorce**
  - Est **interdit**
  - Les divorcés sont tenus à l'écart des sacrements

XVIe siècle
La Réforme protestante

- Le **mariage**
  - N’est plus un sacrement
  - Mais **un choix personnel** des époux (qui peut être béni par le pasteur)

- Le **divorce** est permis

  « **Une affaire de conscience individuelle** »

En Asie
(depuis avant J-C)

- **Hindouisme** :
  - Le **mariage** : **indissoluble** (union de 2 époux **et** de 2 familles)
  - Le **divorce** : **acceptable** dans les **cas extrêmes** (violence, abandon…)

- **Bouddhisme** :
  - Le **mariage** : ni un sacrement religieux ni un contrat
  - Le **divorce** a lieu quand les conflits sont trop graves

2. Le divorce au Canada et au Québec

Les divorces en chiffres et en lois d'ici

Taux de divorce pour 1 000 personnes Canada 1921 - 2008

Année	Taux
1921	.006
1961	.36
1969	1.242 (après loi de 1968)
1981	2.718
1986	2.988 (après loi de 1985)
2005	2.207
2008	2.110
	Source : Ambert 2009, Statistique Canada

Indice synthétique de divortialité Canada, Québec, quelques États 1985, 1989 et 2008

Pour 100 mariages

État	1985	1991	2008
Canada	31.1	37.6	43.0
Québec	35.8	49.6	49.9
Suède	45.5	44.0	-
Angleterre-Galles	43.8	44.1	-
France	30.4	33.2	45.0
Danemark	45.2	39.6	42.0
USA	54.8	-	-

Sources : Bureau de la statistique du Québec; Statistique Canada : données pour le Canada; Monnier et de Guilbert-Lantoine (1994) : données pour l'étranger

Indice synthétique de divortialité Québec 1969-2008

pour 100 mariages

Année	Indice %
1969	8.8
1975	36.1
1986	43.5
1992	49.2
2008	49.9
	Source : Duchesne 1995

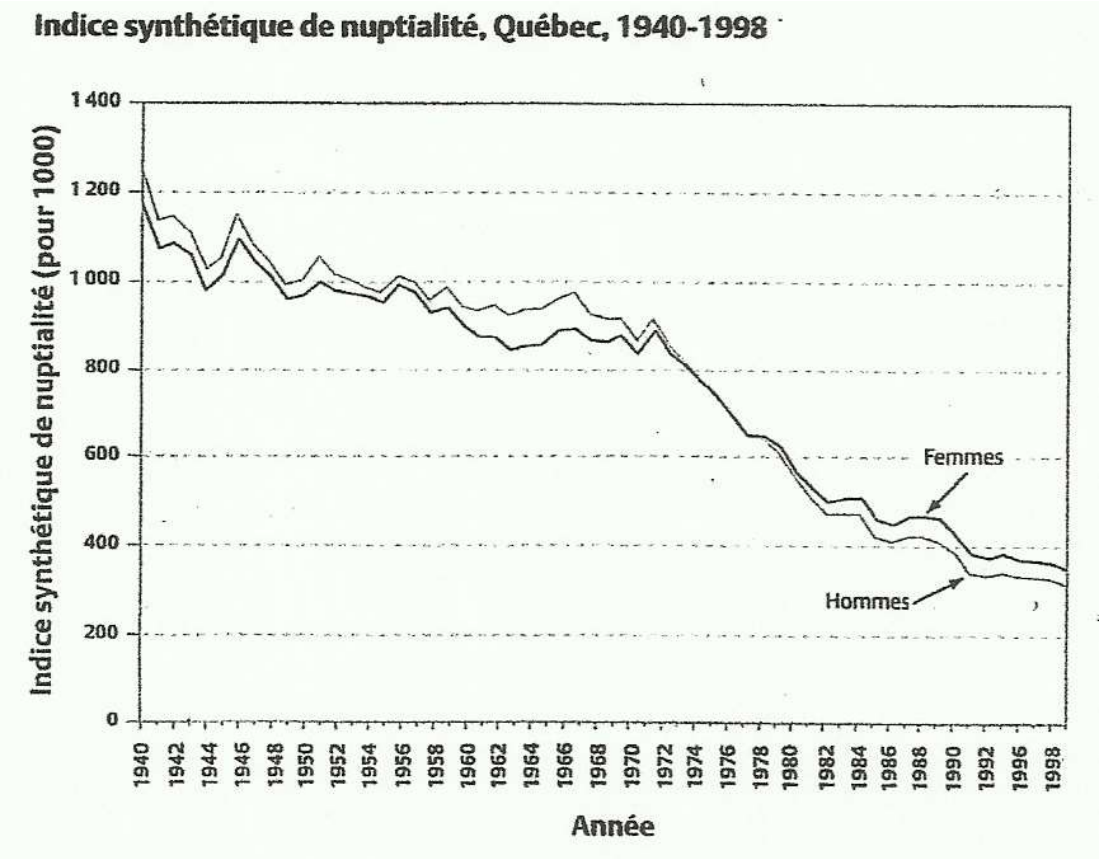
Indice synthétique de nuptialité, Québec, 1940-1998
Indice synthétique de nuptialité (pour 1000)
1 400
1 200
1 000
800
600
400
200
0
Femmes
Hommes
1940
1942
1944
1946
1948
1950
1952
1954
1956
1958
1960
1962
1964
1966
1968
1970
1972
1974
1976
1978
1980
1982
1984
1986
1988
1990
1992
1996
1998
Année

Indice synthétique de divortialité pour 100 mariages, Québec, 1969-1997
Indice synthétique de divortialité
0
10
20
30
40
50
60
1969
1971
1973
1975
1977
1979
1981
1983
1985
1987
1989
1991
1993
1995
1997
Année

Taux brut de divortialité pour 1 000 personnes
Canada et provinces - 2008

Canada	**2.11**
Ontario	1.29
Québec	1.79
Terre-Neuve	1.79
Saskatchewan	1.83
Manitoba	1.86
Nouveau-Brunswick	1.95
Nouvelle-Écosse	2.03
Colombie-Britannique	2.03
Île-du-Prince-Édouard	2.19
Alberta	2.47
	Source : Statistique Canada

Les Lois

Au Québec, avant 1968

- Seul le **mariage religieux** est possible
- Le **divorce** est **quasi inaccessible** :
  - Pas de Cour provinciale pour entendre le divorce
  - Pour l'obtenir : 1- bill privé au parlement canadien ou 2 - résolution au Sénat canadien
  - **Motifs différents selon le sexe** du conjoint
    - Pour l'**homme** : adultère de l'épouse
    - Pour la **femme** : adultère de l'époux doit être incestueux ou commis dans le foyer familial

Loi canadienne sur le divorce
de 1968

Deux ordres de **motifs** :

1. **Divorce sanction**
   - Adultère
   - Actes dits « contre nature » : sodomie – bestialité – actes homosexuels – bigamie – cruauté physique ou mentale

2. **Divorce remède**
   - Emprisonnement – alcoolisme – toxicomanie
   - Absence ou abandon du foyer
   - Séparation du couple depuis au moins 3 ans

Les **femmes** et les **hommes** ont accès aux **mêmes** motifs

Et le juge se prononce sur l’après-divorce avec enfants

- La **garde** :
  - Plus souvent accordée à la mère, avec visites du père

- Les **pensions alimentaires** sont à verser :
  - À l’épouse
  - **Et** aux enfants

Loi canadienne sur le divorce
de 1985

Ne retient qu'un seul **motif** du divorce : L'**échec du mariage**

Lui-même établi :

- Soit par une **séparation** d'au moins **une année**
- Soit pour **adultère** ou **cruauté** physique ou mentale

On parle d'un **divorce sans faute** (no fault)

La loi de 1985 se prononce davantage sur l’après-divorce

- La loi « **éteint le droit** qu’avaient les époux **de se réclamer des aliments** », à moins d’exception

- La loi laisse subsister « les droits et devoirs envers **les enfants** »
  - La **garde** des enfants attribuée plus souvent **à la mère**, avec visites du père
  - Les **pensions alimentaires** : seulement pour les **enfants**

Deux tournants importants

1. Il n'y **pas de pension pour les épouses**. Elles doivent assurer leur subsistance après le divorce

2. Ce qui doit guider le juge pour attribuer garde et pensions :
   - Non plus la faute conjugale
   - Mais le meilleur intérêt de l'enfant et les « aptitudes parentales »

   Déplacer l'accent sur la **séparation conjugale** et la mettre davantage sur la **séparation parentale**

Rappel de quelques lois provinciales autour du divorce

- **1981** – Loi pour **faciliter la perception des pensions alimentaires** (en 1985, 40% des pensions : payées sans problème)

- **1995** – Loi **facilitant le paiement des pensions alimentaires**

  Programme de perception automatique des pensions alimentaires (PAPA) (les pères sont débiteurs à 98%)

Quelques lois provinciales (suite)

- **1981** – Service de **médiation familiale**

  Établi d'abord à Montréal, puis à Québec et autres villes

- **1993** – Loi pour l'implantation d'un service de **médiation familiale**

  Service **gratuit et accessible** dans 42 villes où siège la Cour supérieure du Québec

- **1997** – Loi instituant la **médiation préalable** en matière familiale

  Séance d'information pour couples qui veulent divorcer/se séparer

Quelques lois provinciales (suite)

- **2002** – Loi provinciale instituant l'**union civile**

Les couples non mariés ont les mêmes droits et devoirs que les couples mariés civilement

- **2005** – **Loi canadienne sur le mariage civil**

Rend légal le mariage entre conjoints de même sexe

La loi sur le divorce de 1985 va être **corrigée** :

Personnes de sexe opposé remplacé par 2 personnes unies par les liens du mariage

3. L’après-divorce au Québec
Conséquences pour les parents
et les enfants

Les divorces en chiffres et en lois d'ici

Une première mise au point :

Tous les couples qui divorcent ou se séparent ne vivent pas avec des enfants

En **1998** au Canada : **52.2%** des divorcés /séparés vivent avec des enfants mineurs

Dans cette section, je m'intéresse **aux familles dont les parents et les enfants** ont connu **divorce et/ou séparation**

Types de familles parentales Québec 2011

Types de familles	%	%	%
Biparentales « intactes » avec parents - mariés - en union libre	 39 23	 62	
Biparentales recomposées avec parents et beaux-parents - mariés - en union libre	 4 8	 12	38
Monoparentales dont les enfants sont - chez la mère - chez le père	 20 6	 26	
Homoparentales	-1		
Total	100		

Source : Castagner-Giroux *et al.* 2016

Mobilité des familles qui ont connu divorce/séparation*

Les temps de transition

- Les 2/3 des épisodes de **monoparentalité** se terminent entre **1 et 4 années** (par une nouvelle union)

- Le 1/3 des **familles recomposées** sont **rompues dans les 10 années** suivant l'union (en famille monoparentale ou recomposée)

*Source : Castagner-Giroux *et al.* 2016

Conséquences d’une rupture conjugale pour les parents

Si **transition** vers la **recomposition familiale :**

- En général, **peu** de **problèmes économiques**

- **Mais** multiples **problèmes relationnels**
  - entente sur le rôle de beau-parent
  - relations entre beau-parent et enfants
  - relations entre les enfants si 2 familles
  - relations des enfants avec l’(ou les)ex-conjoint (père ou mère)

Conséquences pour les parents (suite)

Si transition vers la **monoparentalité :**

Les parents **seuls** ont à **affronter** des **problèmes** :

- pauvreté
- discrimination
- santé et bien-être
- violence conjugale

Conséquences pour les parents (suite)

Revenu moyen des familles biparentales et monoparentales
Québec 2007

Familles	Revenu
Biparentales	89 670 $
Monoparentales	44 764 $
- Mères seules	- 41 765 $
- Pères seuls	- 54 698 $
	Source : Ministère de la Famille et des Aînés 2011

Conséquences pour les parents (suite)

Revenu des **mères seules moins élevé** que celui des pères seuls

Trois explications :

- L'**inéquité salariale** persiste entre les hommes et les femmes

- Les **pensions alimentaires** pas toujours payées (pères débiteurs à 98%)

  En 2014 au Québec : **186 M$ de pensions impayées**

- Si les mères sont **sans emploi** : **aide sociale** avec transfert sous le seuil de la pauvreté

Conséquences pour les parents (suite)

Les familles **monoparentales** vivent encore :

- de la **discrimination**
  - logement
  - école

- une **détresse psychologique** plus élevée qu'en famille biparentale…

Conséquences pour les parents (suite)

- Si la **rupture** conjugale s'est déroulée dans le **conflit, s**i la **relation conjugale** était marquée par un « **contrôle coercitif** » du conjoint
- le risque de **violence physique et mentale** persiste

En 2014 au Québec, **23%** des homicides conjugaux

- sont liés à des cas de **séparation/divorce**
- où toutes les victimes sont des **femmes**

Conséquences d’une rupture conjugale pour les enfants

Les séparations parentales dans la vie des enfants

Québec – ELDEQ 1997-2005

Âge	X enfant sur X vit avec un seul parent
À 5 mois	1 enfant sur 10 vit avec un seul parent
À 4 ans	1 enfant sur 5 vit avec un seul parent
À 5 ans	1 enfant sur 4 vit avec un seul parent
À 8 ans	1 enfant sur 3 vit avec un seul parent
	Source : Ducharme et Desrosiers 2008

Conséquences pour les enfants (suite)

Que dit la **recherche** sur l'après-divorce chez les enfants?

La **séparation parentale** n'est **jamais** un **épisode insignifiant** dans la vie des enfants

Mais **ce qui compte** avant tout pour eux :

- la **bonne entente** des parents quant aux aménagements post-divorce
- Le **maintien de la relation** avec leurs **deux** parents

Conséquences pour les enfants (suite)

Dans de **bonnes conditions de rupture**, les **effets négatifs** sont **temporaires** pour les enfants :

stress – anxiété – culpabilité – légère dépression chez les filles – agressivité chez les garçons – baisse de la motivation scolaire- etc.

En général, ces effets ne laissent **pas de** séquelles à moyen et à long terme

Conséquences pour les enfants (suite)

Il en est autrement pour l'enfant vivant

dans **de mauvaises conditions de rupture**

(une mauvaise entente des parents; une détérioration des relations de l'enfant avec l'autre parent)

Ce qui peut se manifester par :

- De la violence physique et mentale
- L'abandon du foyer et la disparition du père
- Des rencontres peu fréquentes avec le père
- Le climat inamical des rencontres avec lui

Conséquences pour les enfants (suite)

Les effets négatifs des mauvaises conditions de rupture peuvent être **graves** pour l'enfant

Exemples : anorexie; céphalées, nausées, vomissements fréquents, dépression, phobies; retards scolaires notables; drogue; délinquance, etc.

Conséquences pour les enfants (suite)

Garde des enfants de parents séparés/divorcés
Québec 2005

- **30%** en **garde partagée** entre père et mère
- **8%** des enfants ne voient **jamais l'autre parent**
- **12%** des enfants le voient **très occasionnellement**
- Les autres enfants (+ou- **50%**) vivent soit chez la mère soit chez le père, avec des rencontres régulières avec l'autre parent

Source : Castagner-Giroux *et al.* 2016

Conséquences pour les enfants (suite)

Des **recherches** montrent que :

- Plus les pères voient leurs enfants…
- Plus ils versent les pensions alimentaires

Et

- Plus ils versent les pensions alimentaires
- Plus ils s’intéressent à l’éducation et à l’avenir de leurs enfants

4. Esquisse d’une problématique

Les divorces en chiffres et en lois d'ici

Pour plusieurs,

Le **mariage** a cessé d'être l'**institution** (avec droits et obligations) **par laquelle il faut passer** pour :

- Vivre **en couple**
- Avoir et élever des **enfants**

La **relation conjugale** doit désormais être **heureuse**

sinon on y met **fin**.

Pour plusieurs,

Le **divorce** ou la **séparation** sont de plus en plus **une option**

Les **unions conjugales** étant **sérielles**

(successives et nombreuses),

les **désunions** sont **fréquentes** et ont **augmenté rapidement**

Comment et pourquoi ces transformations?

Comment et pourquoi… (suite)

1⁰

- Le **mariage** a peu à peu **cessé** d'être l'**union** de **2 familles** pour être le choix de **2 personnes consentantes**

  C'est un acquis pour les **droits humains**

- C'est aussi un effet de l'**individualisme** qui a envahi nos sociétés depuis le XVIIIe siècle en Occident

Comment et pourquoi… (suite)

2^{0}

Les rôles des époux se sont **transformés**

- Le **couple ménagère-pourvoyeur** n’est plus dominant
- L’**autorité parentale** a remplacé l’autorité paternelle

D’où

- Les **femmes** sont **plus indépendantes** de la seule vie domestique
  - Elles ont des ressources (marché du travail)
  - Elles peuvent contrôler leur fécondité
  - Elles ont des aspirations personnelles autres que celle d’épouse et mère

Comment et pourquoi… (suite)

D’où

- Les **hommes** sont aussi **moins dépendants** de la vie domestique
- L’expansion du **marché** leur procure les biens de la maisonnée (alimentation, entretien, nettoyage, etc.)

Comment et pourquoi… (suite)

3⁰

Le Québec a connu une **forte désaffection** des **pratiques religieuses** du **catholicisme**

pour qui le **mariage** est **indissoluble**

et le **divorce interdit**

Comment et pourquoi…(suite)

4⁰

Les **lois sur le divorce** se sont **ajustées** aux mœurs de la population

Entre les lois de 1968 et de 1985 :

- Le **divorce** a **cessé d'être une faute** et **un état de vie honteux**
- De « vivre en concubinage » ou « vivre accotés »
- De « Ano-Sép » à « Fédération des familles monoparentales du Québec »

Donc **tolérance sociale accrue**, **banalisation du divorce**

Deux autres transformations à signaler

1. L'**importance nouvelle** accordée à l'**enfance** :

   « le meilleur intérêt de l'enfant »

   « les droits de l'enfant »

   « les Centres de la petite enfance », etc.

2. L'**émergence** du « **nouveau père** », du « **père rose** »

   - **de pourvoyeur** unique et donneur de punitions

   - **à participant plus actif** à l'éducation des enfants et à l'entretien de la maisonnée

Pour conclure

Il y a un **malaise** au Québec

devant cette grande **fragilité de l'union conjugale**

Notamment :

Parfois de façon **excessive**,

l'après-rupture conjugale **impose aux enfants**

des **transitions** et des **mobilités** relationnelles, géographiques, économiques

En **juin 2015**, un **comité d'experts** a déposé un **rapport** de 700 pages **au ministère québécois de la Justice** :

Pour un droit de la famille adapté aux nouvelles réalités conjugales et familiales

Le **premier grand principe directeur** de ce rapport s'intitule

« L'intérêt et les droits de l'enfant au cœur des priorités »

Les divorces de pays en pays

République démocratique du Congo

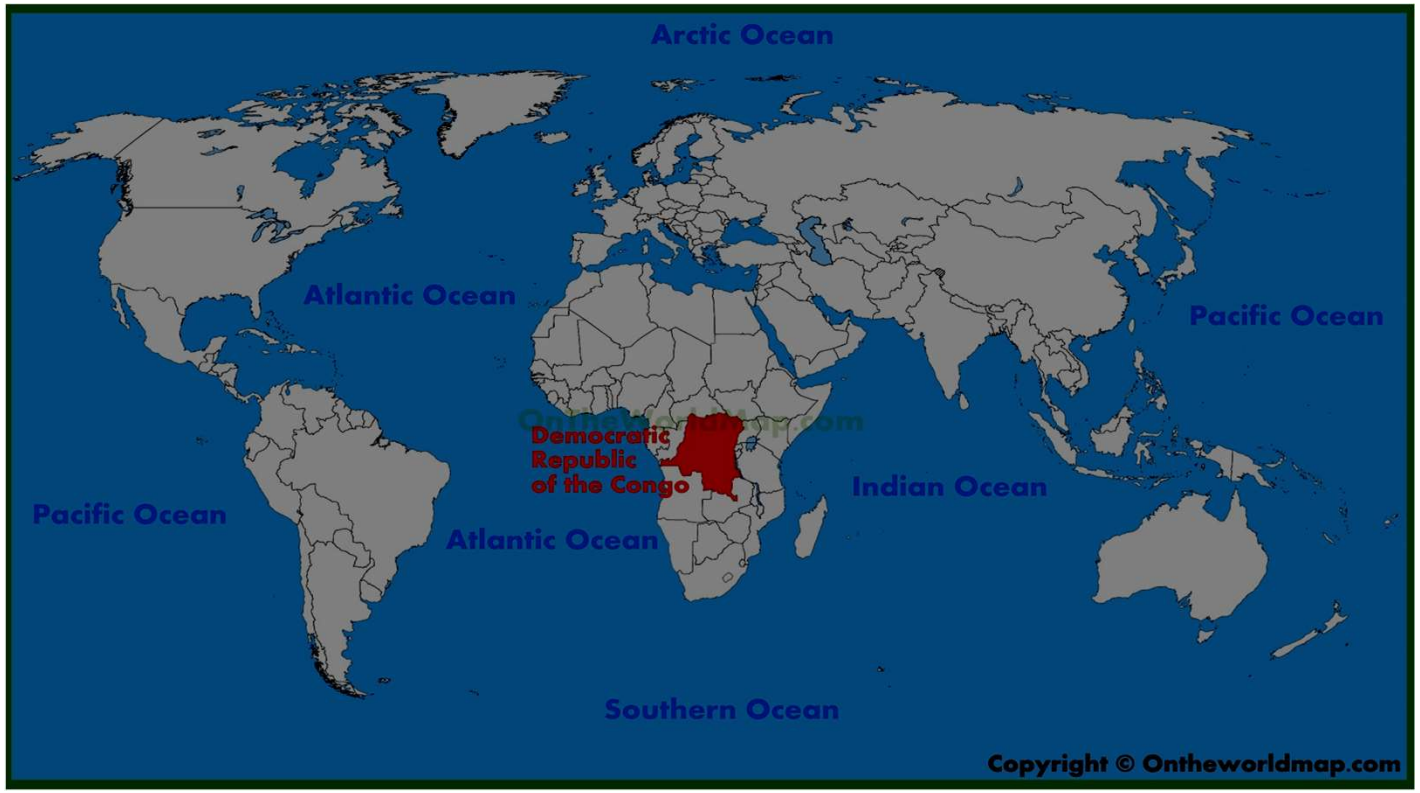

Côte d'Ivoire

Roumanie

République du Mali

Maroc

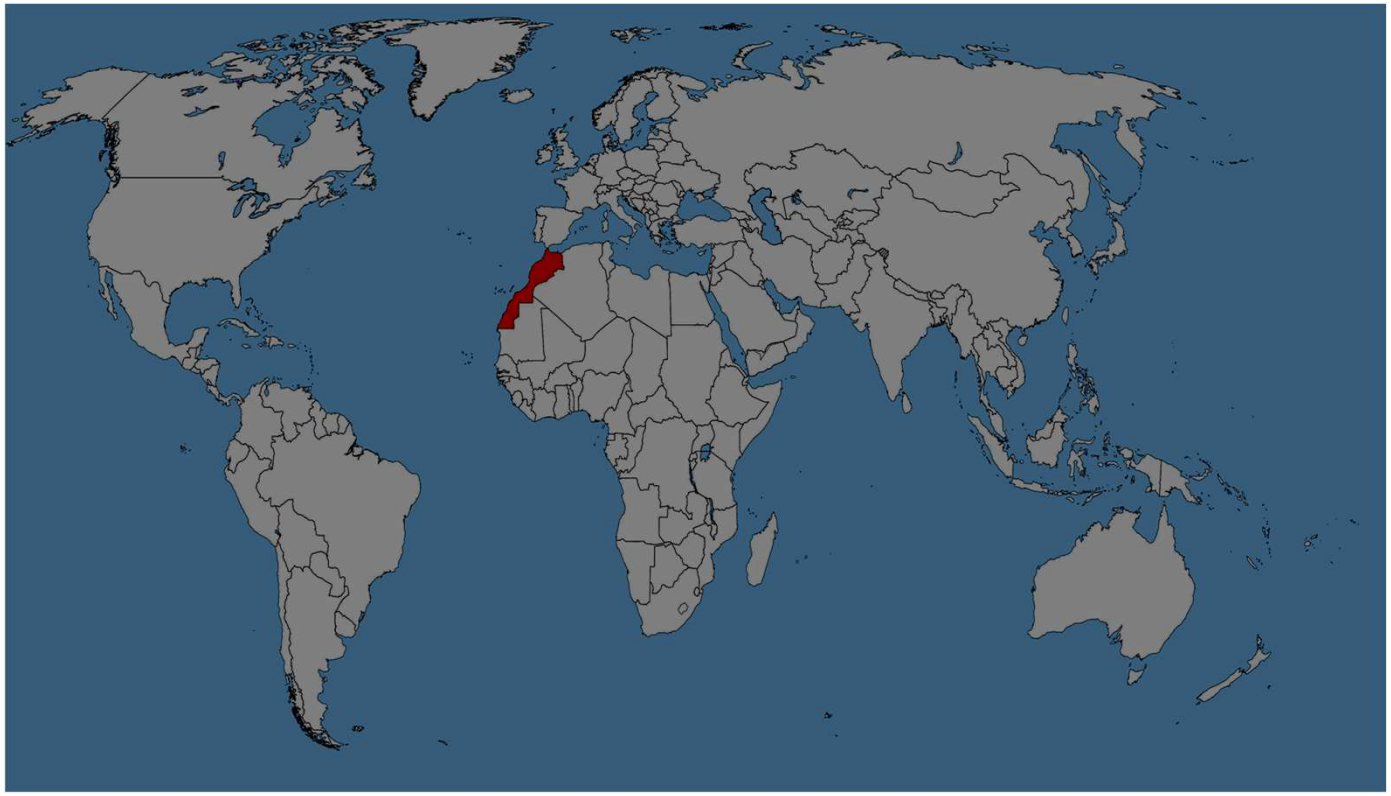

Environ 8 millions de Marocaines en âge de mariage seraient célibataires, soit un taux de 60%.

- **Taux de célibat** Maroc, Irak et Liban (85%)
- Tunisie (81%).
- Arabie Saoudite (36%) et Qatar (41%).
- **Taux de divorce**: Maroc et les Émirats Arabes Unis , 40%
- Qatar: 38%, Algérie (37%), Arabie Saoudite (33%).
- Au Maroc, **5 couples divorcent chaque heure**
- Égypte et Soudan (20 divorces par heure), Arabie Saoudite (8 divorces par heure), Irak et Algérie (7 divorces par heure).

Référence: Organisation Family Optimize

Des chiffres clés à retenir :

- 7% des femmes mariées à des cousins ou parents éloignés connaissent au moins un divorce.
- 11,3% des femmes qui n’ont aucun lien familial avec leurs conjoints ont divorcé.
- 19,8% des femmes sans enfants ont connu le divorce.
- Les femmes avec au moins un garçon divorcent deux fois moins que les autres (8,8%)
- 11,5% est le taux de divorce chez les femmes sans instruction.
- 5,8% des femmes instruites connaissent le divorce.
- 6,7% des femmes de plus de 50 ans sont toujours célibataires, contre 5,8% des hommes

Les Marocains au Québec

- Taux de divortialité:
- 10% au Maroc
- Près de 50% au Québec
- 7% des Marocains du Québec

Madagascar

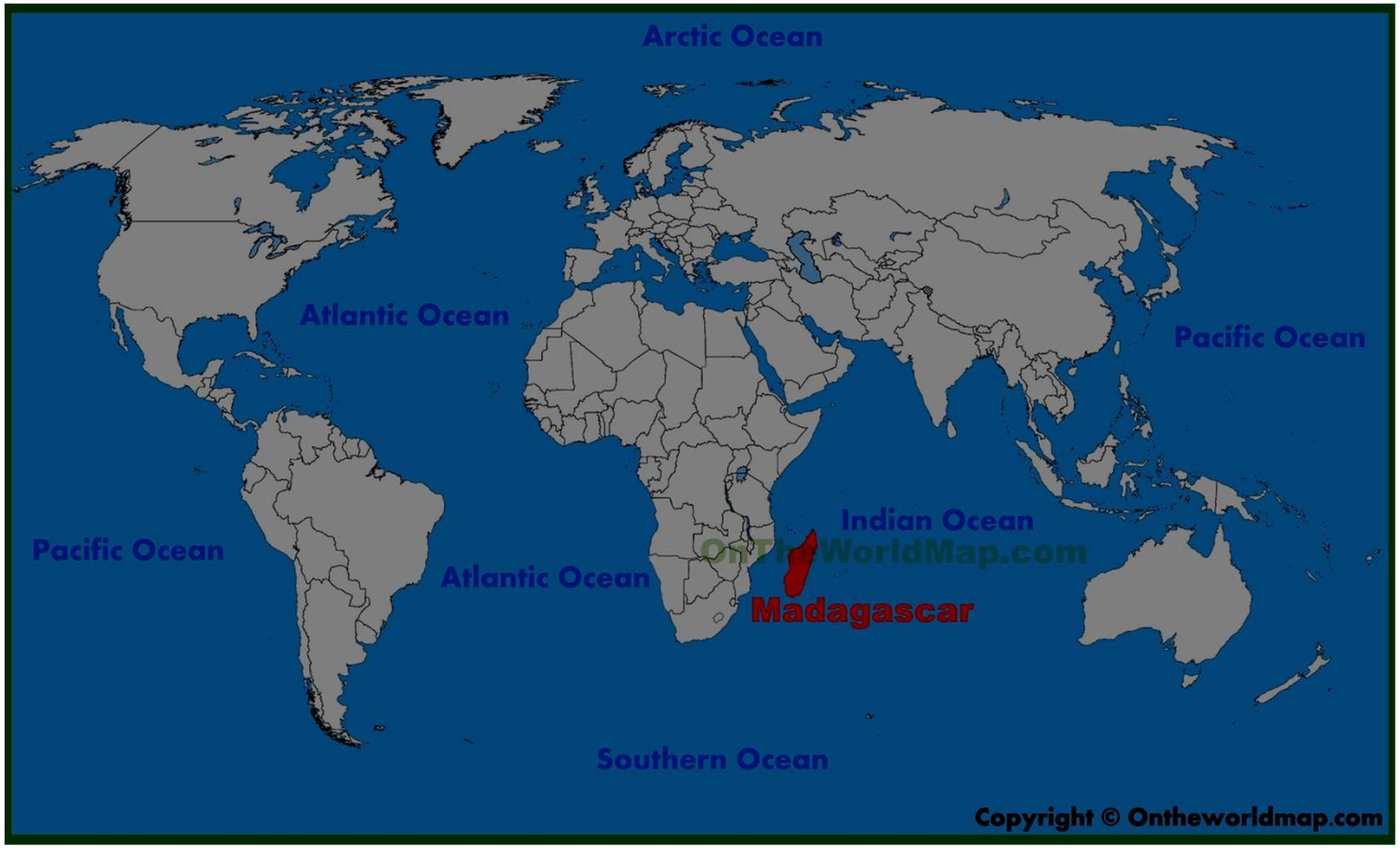
Arctic Ocean
Atlantic Ocean
Pacific Ocean
Pacific Ocean
Indian Ocean
Atlantic Ocean
Madagascar
Southern Ocean
Copyright © Ontheworldmap.com

Colombie

Vietnam

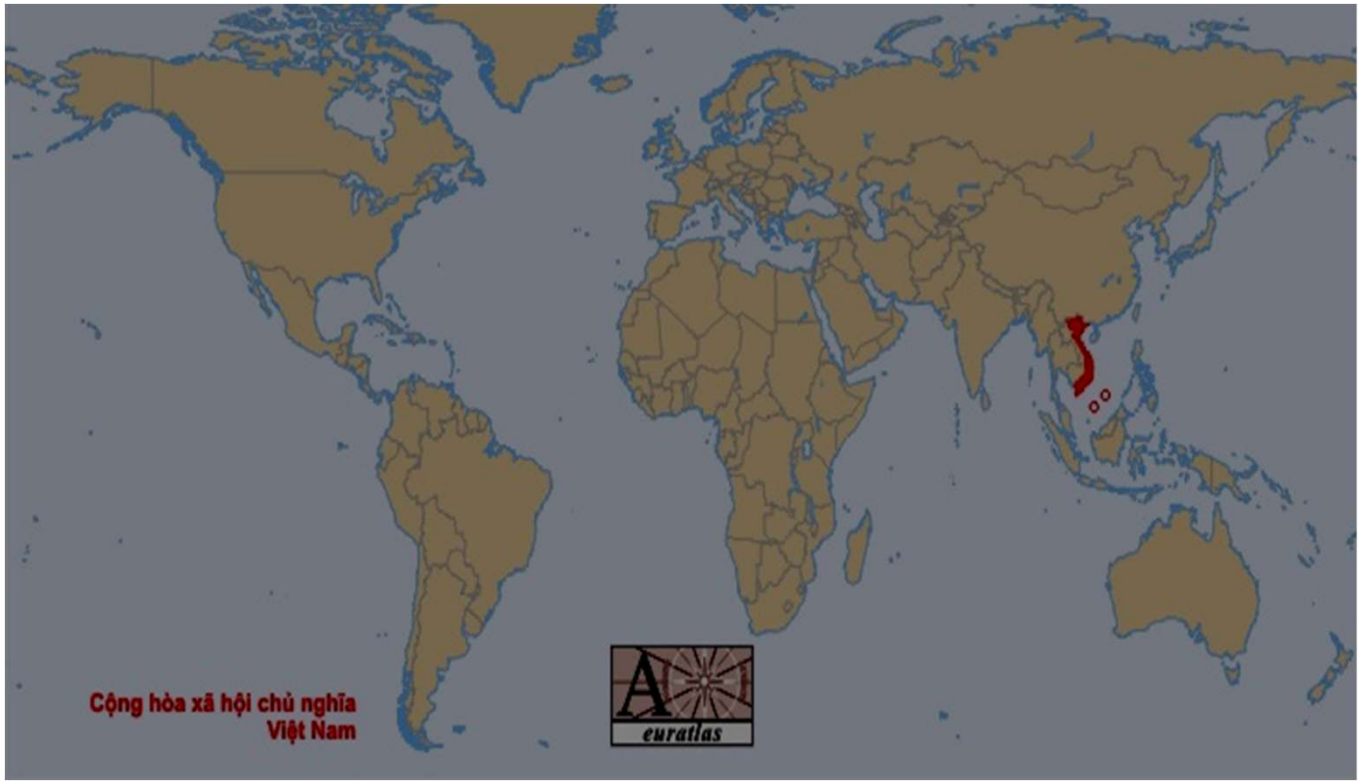

Tunisie

Sénégal

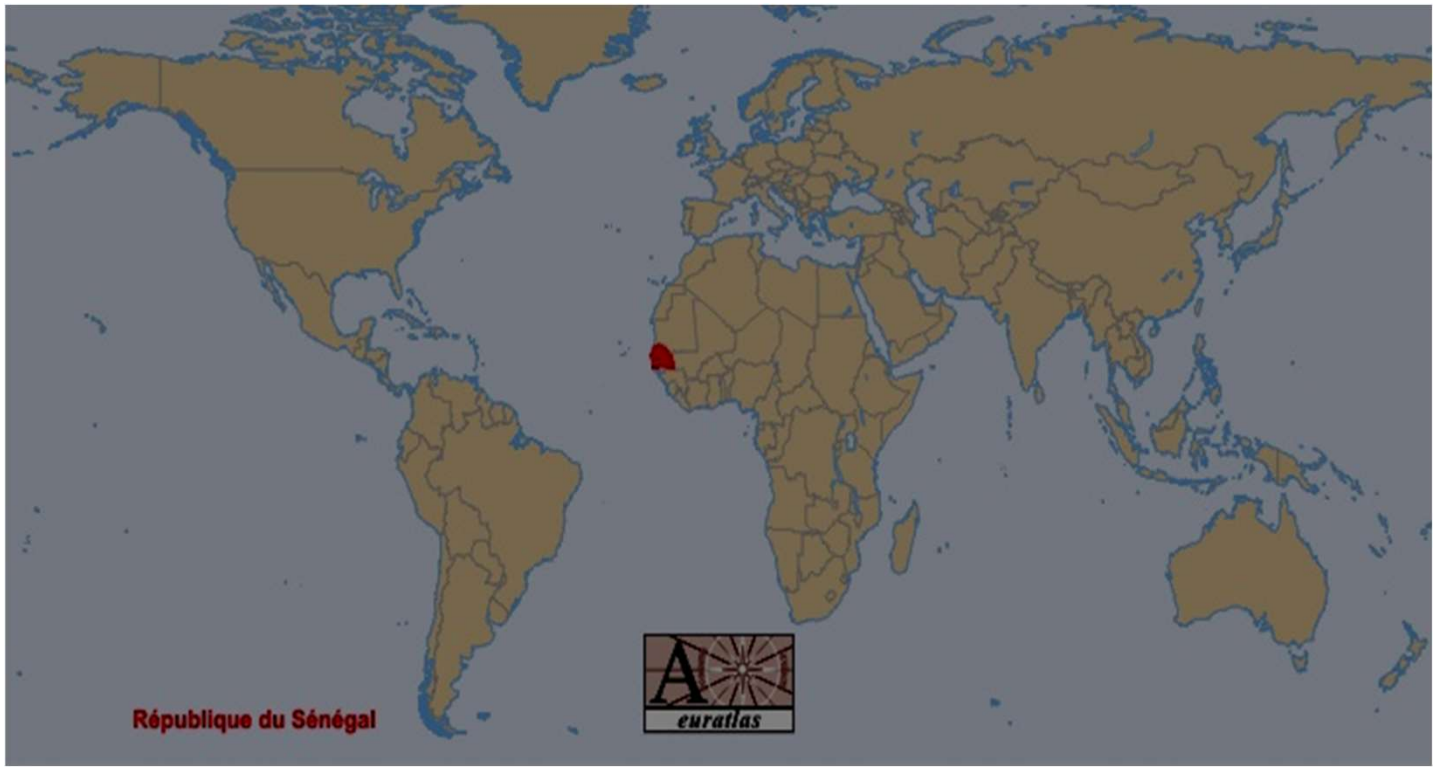

Espagne

Algérie

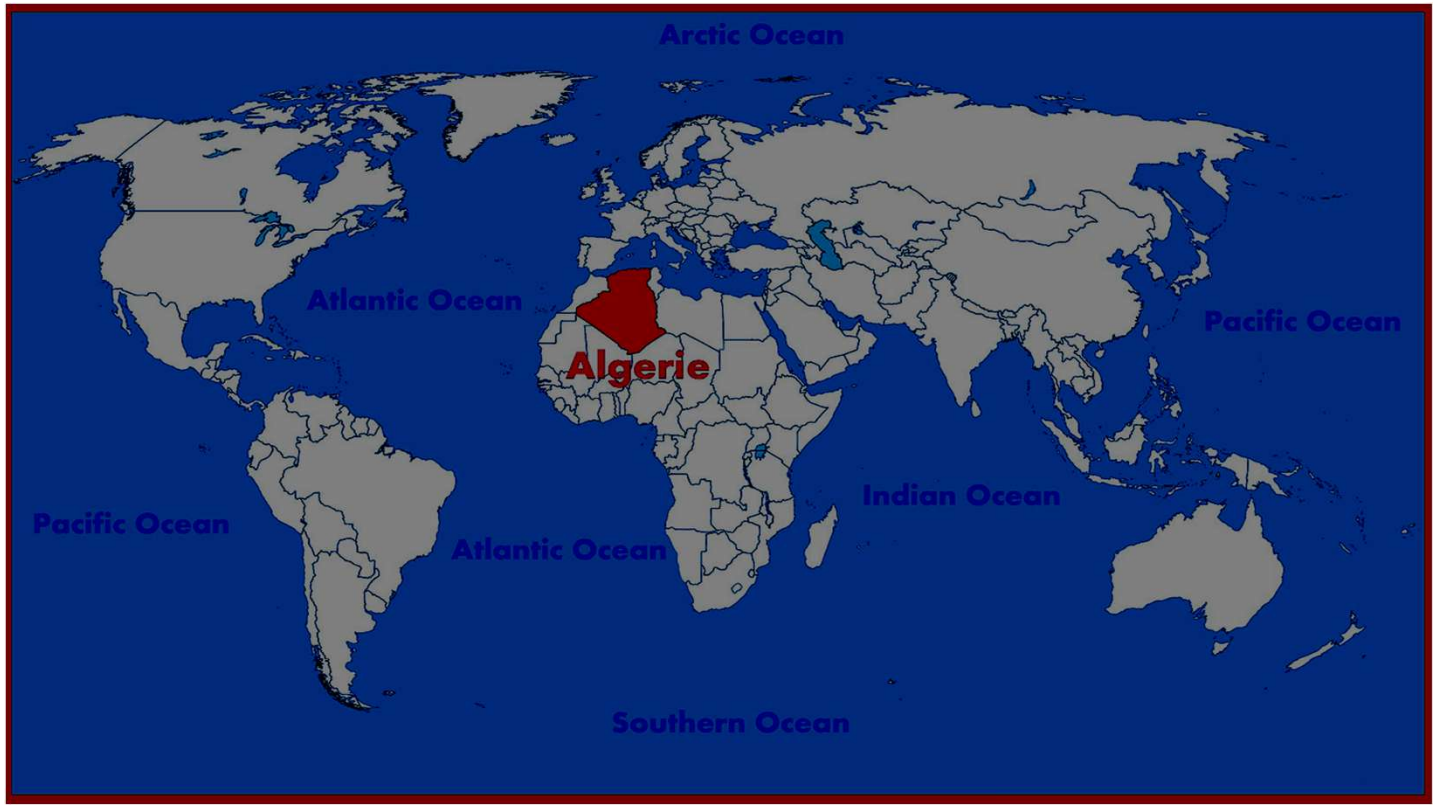
Arctic Ocean
Atlantic Ocean
Algerie
Pacific Ocean
Indian Ocean
Pacific Ocean
Atlantic Ocean
Southern Ocean

Quelques informations sur les séparations et les divorces chez les personnes immigrantes

Répartition en pourcentage selon l'état matrimonial chez la population non-immigrante et immigrante âgée de 15 ans et plus au Canada

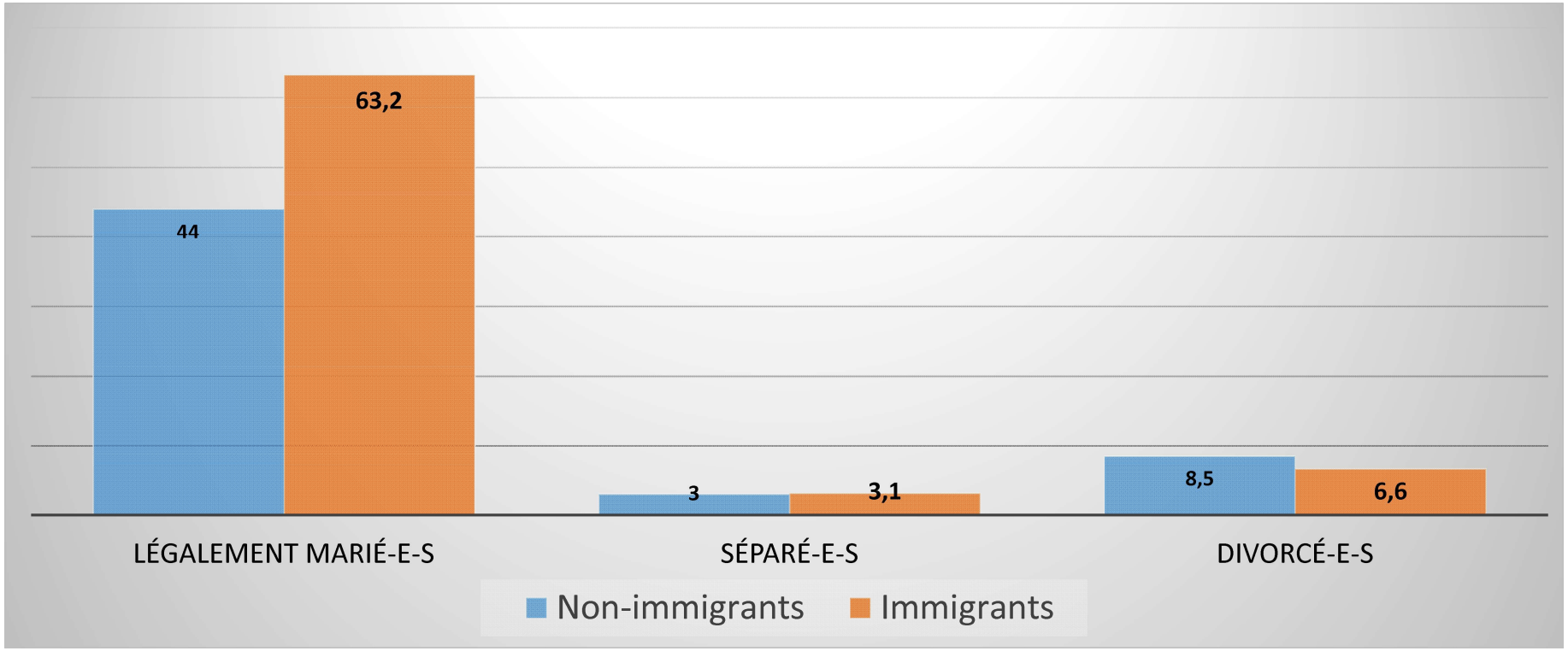

Source: recensement de Statistique Canada, 2006

Taux de divorce des personnes immigrantes selon la période d'immigration au Canada

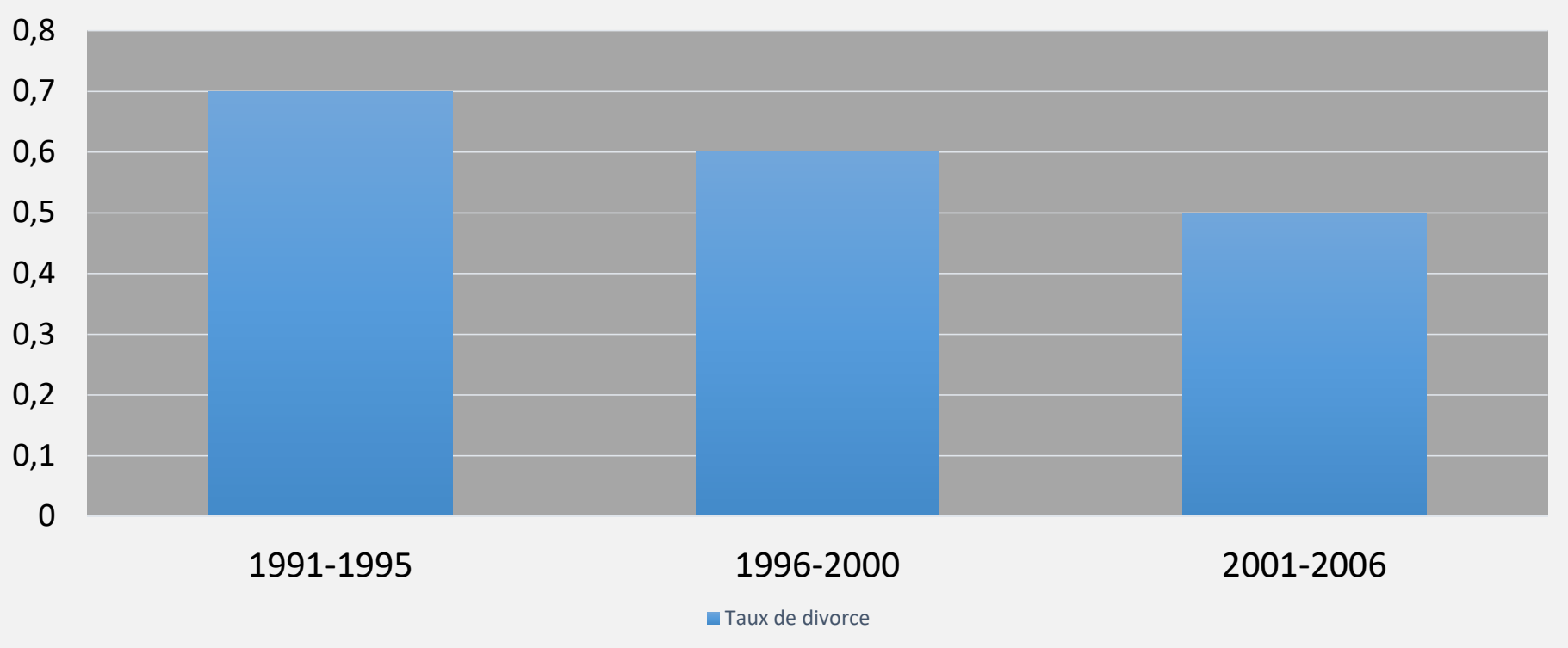

Source: recensement de Statistique Canada, 2006

Répartition en pourcentage selon le type de famille avec au moins un enfant mineur au Québec

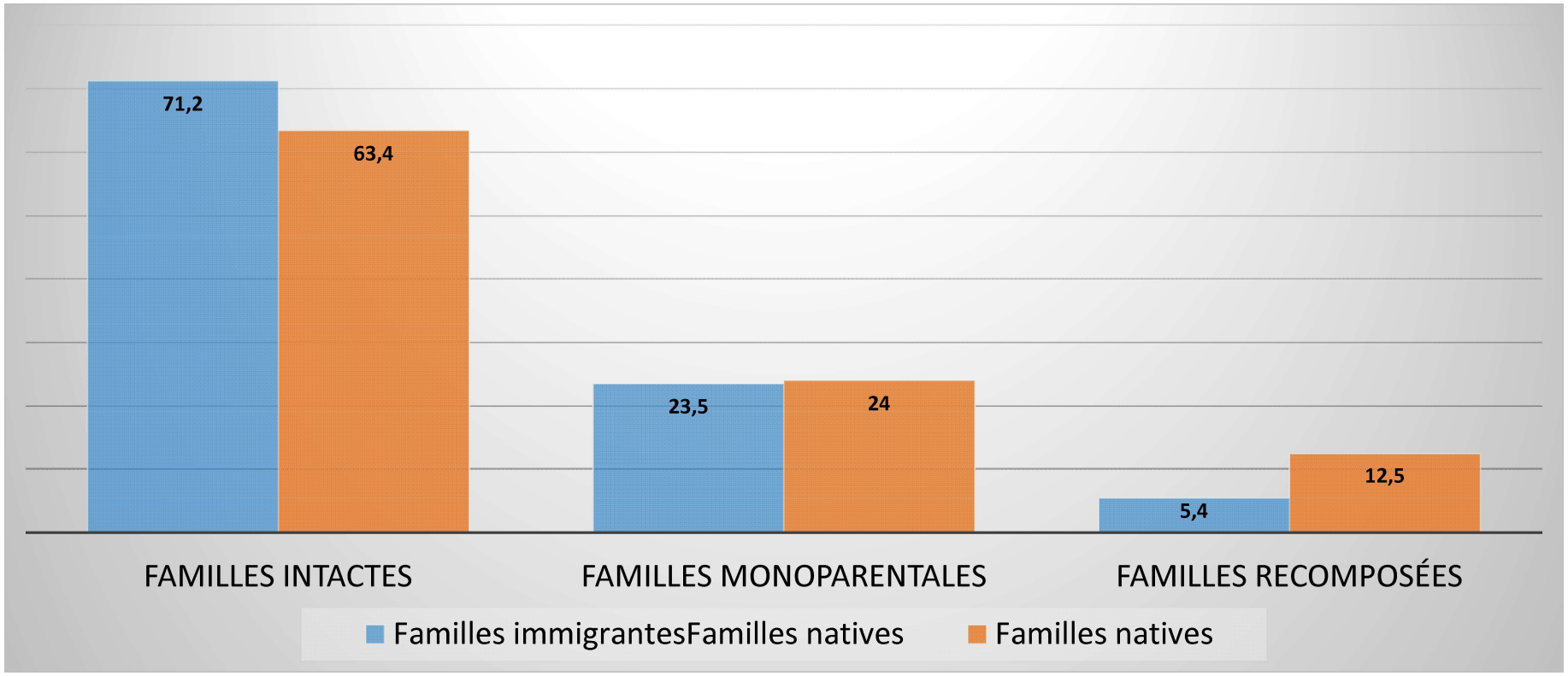

Source: Enquête nationale auprès des ménages de 2011, données compilées par le ministère de la Famille, 2016

Familles monoparentales

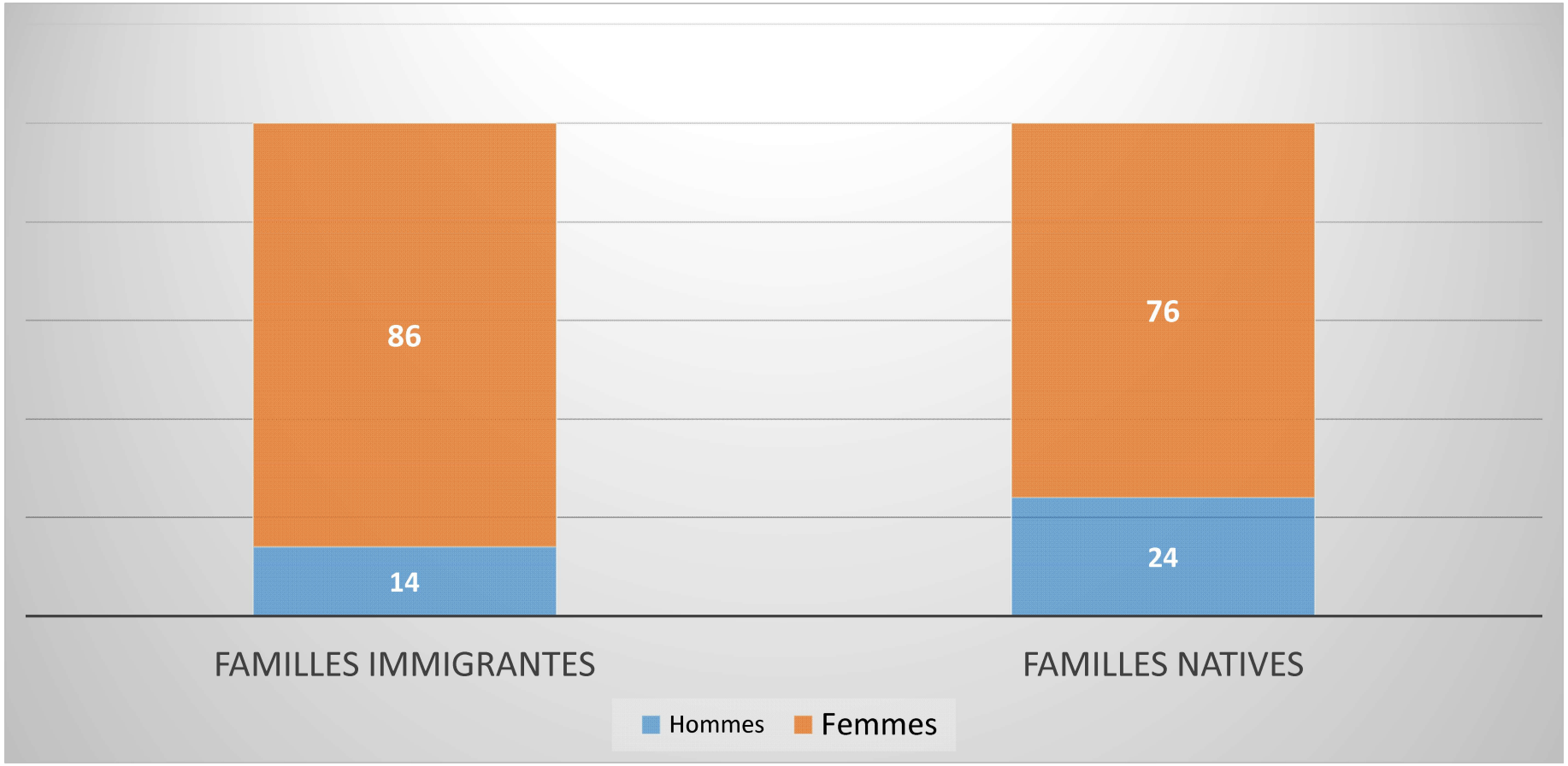

Source: Enquête nationale auprès des ménages de 2011, données compilées par le ministère de la Famille, 2016

Les séparations et divorces dans l'immigration: effets psychosociaux sur les adultes et les jeunes

Michèle Vatz Laaroussi, Estelle Bernier, Javorka Sarenac Zivanovic

Financement Conseil de Recherche en Sciences Humaines

Université de Sherbrooke

CEETUM

Partenariat de recherche Séparation parentale Recomposition familiale

Pathways to Prosperity-Voies vers la Prospérité

L'équipe de recherche

- Michèle Vatz Laaroussi, Université de Sherbrooke
- Catherine Montgomery, UQAM
- Josiane Le Gall, CSSS La Montagne
- Estibaliz Jimenez, UQTR
- Lilyane Rachédi, UQAM
- Estelle Bernier
- Javorka Zivanovic Sarenac
- Romain Amla
- Amelia Leon
- Tarik Tairi
- En collaboration avec Khadija Elmadmad.

Méthodologie de la recherche

- Étude qualitative
- Méthodes de collectes des données: entrevues semi-directives et focus groups
- Terrain de recherche: Montréal, Sherbrooke, Granby, Victoriaville et Terrebonne
- **144 participant-e-s**
- Trois volets:
  - Socio-juridique et état de la situation
  - Intervenants
  - Membres des familles immigrantes

Volet 1: socio-juridique et état de la situation

- Consultation de documents juridiques au Québec, Canada et d'autres pays
- Entrevues individuelles avec 4 avocates
- Entrevues individuelles avec 18 informateurs clés: intervenantes du milieu communautaire, leaders des communautés, groupes ethniques et religieuses
- Un total de **22 entrevues individuelles**
- Recherche en parallèle sur les divorces au Maroc (Khadija Elmadmad)

Volet 2: intervenants

- 10 focus groups réalisés en deux temps
  - 5 groupes à chaque temps
  - Lieu: Montréal, Sherbrooke et Granby
  - **Un total de 49 participant-e-s**
- Composition des groupes
  - Des intervenants du milieu communautaire;
  - Des intervenants du milieu institutionnel (Commission scolaire, CLSC et Centre jeunesse);
  - Des médiateurs familiaux accrédités;
  - Des étudiantes dans le domaine des sciences sociales;
  - Une agente de pastorale sociale;
  - Une directrice d'un organisme communautaire;
  - Une avocate

Volet 3: membres des familles immigrantes

- Entrevues individuelles
- Régions d'origine: Maghreb, Afrique subsaharienne, Amérique latine, Europe de l'Est et Caraïbes (seulement deux personnes)
- Total de **78 participant-e-s**
  - 50 participant-e-s séparés ou divorcés: 22 hommes et 28 femmes
  - 12 participant-e-s toujours en couple: 5 hommes et 7 femmes
  - 16 enfants de parents divorcés:
    - 15 ans et plus au moment de l'entrevue
    - Âges variés au moment de la séparation des parents

Portrait des participants séparés ou divorcés

Participants séparés/divorcés

	Afrique subsaharienne	Maghreb	Europe de l'Est	Amérique latine	Autres Haïti	Total
Participant-e-s	13	11	11	13	2	**50**
Hommes	8	4	4	6		22
Femmes	5	7	7	7	2	28

Répartition en pourcentage du nombre d'années en couples après l'immigration

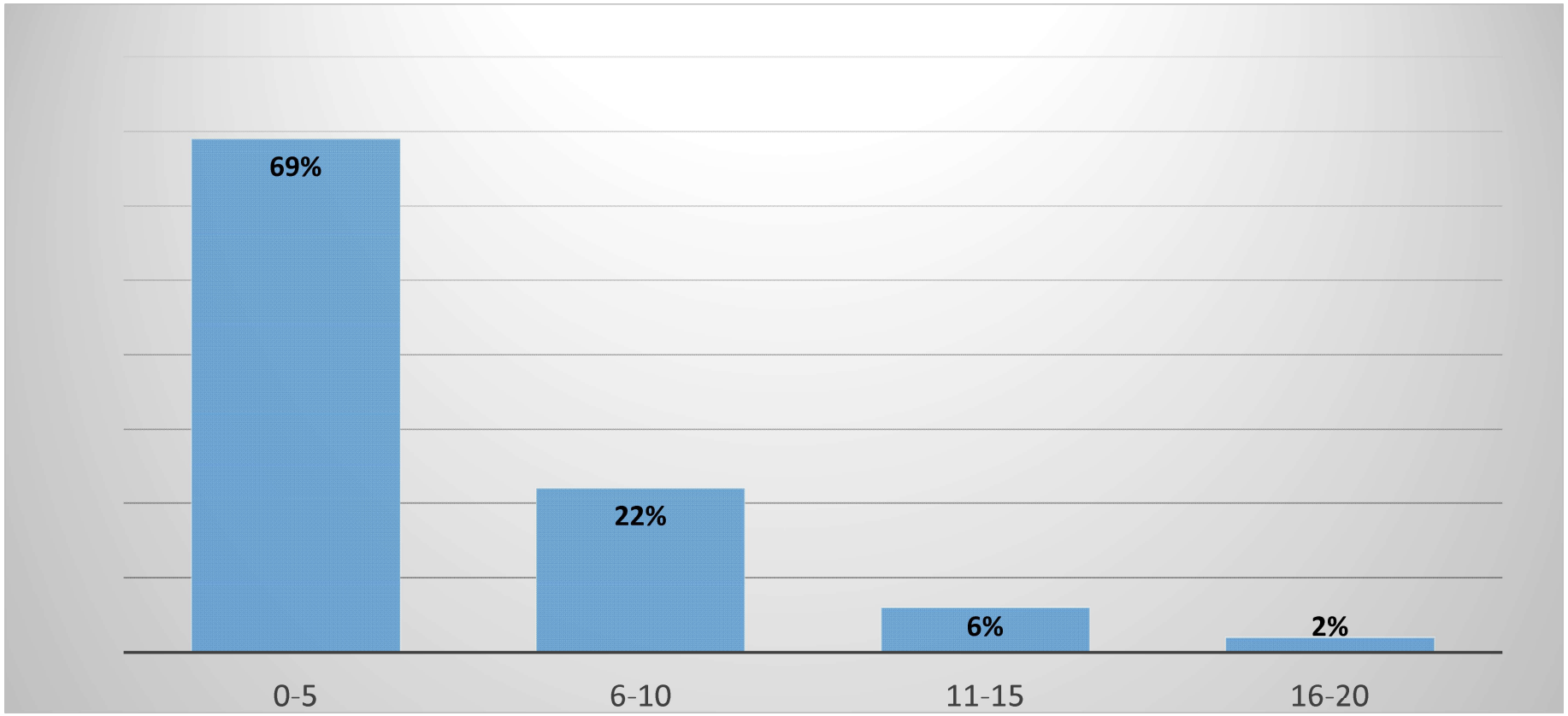

Nombre d'années en couple après l'immigration selon la catégorie d'immigration

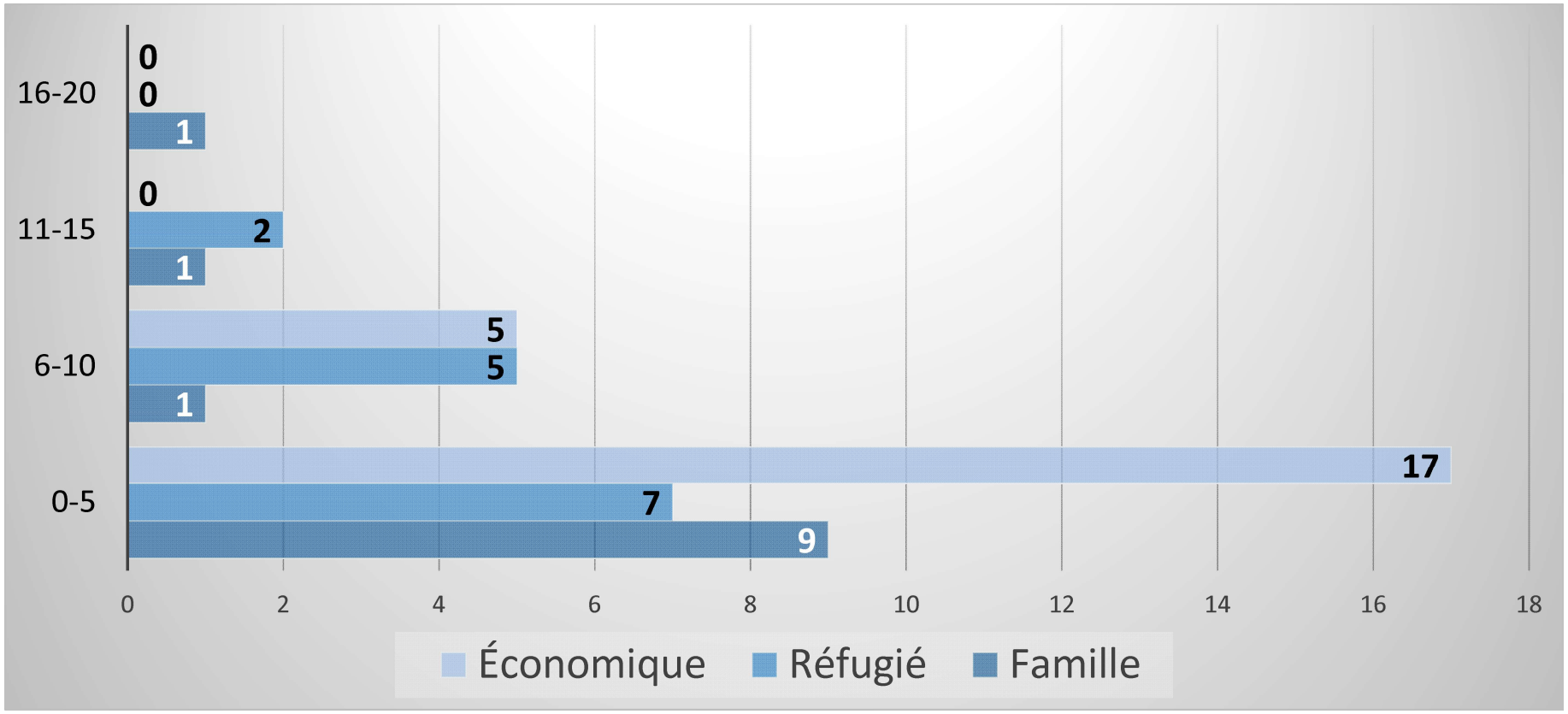

Motifs de séparation

- Infidélité
- Violence conjugale (physique et/ou psychologique)
- Problèmes reliés à l’emploi
- Problèmes dans la gestion de l’argent
- Mésentente avec la belle-famille
- Problèmes de communication dans le couple
- Incompatibilité de caractère
- Mésentente autour de l’éducation des enfants

Répartition en pourcentage des types de garde

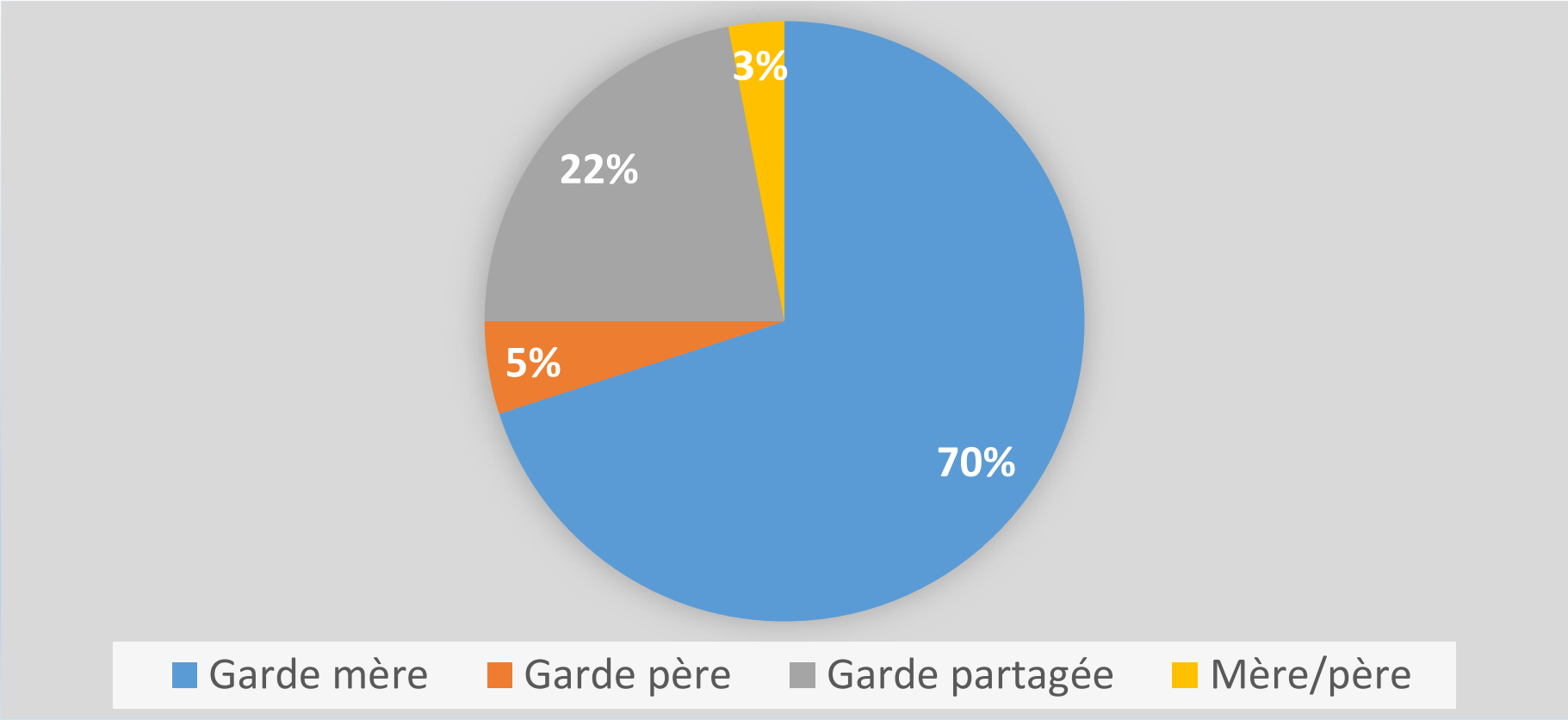

Cadre de la recherche

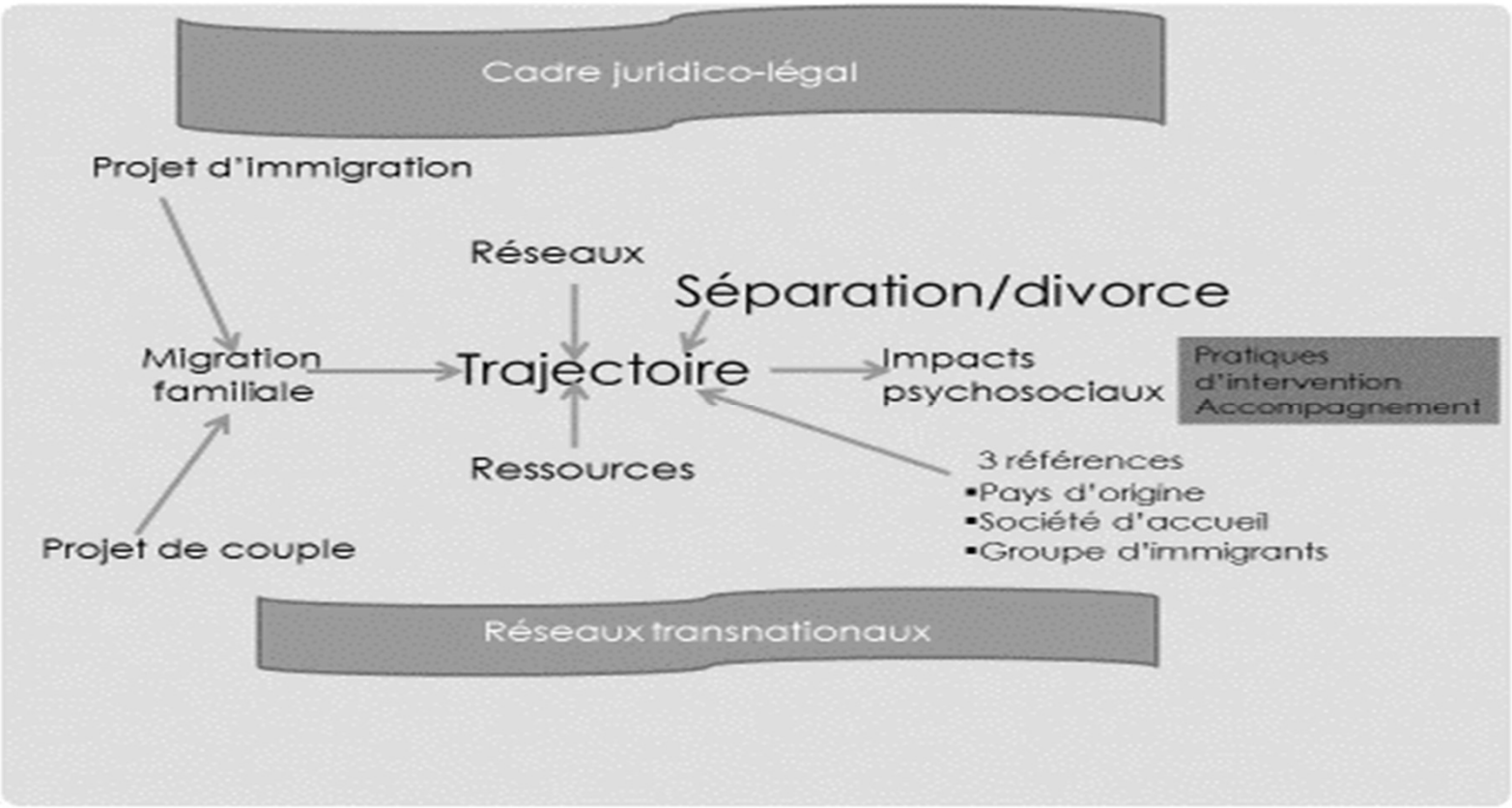

Trajectoires conjugales et migratoires: des moments clé

- Des moments clés et des facteurs de vulnérabilité pour la famille, le couple et les individus

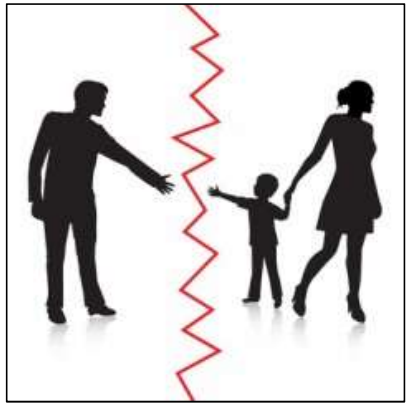

Avant l’immigration

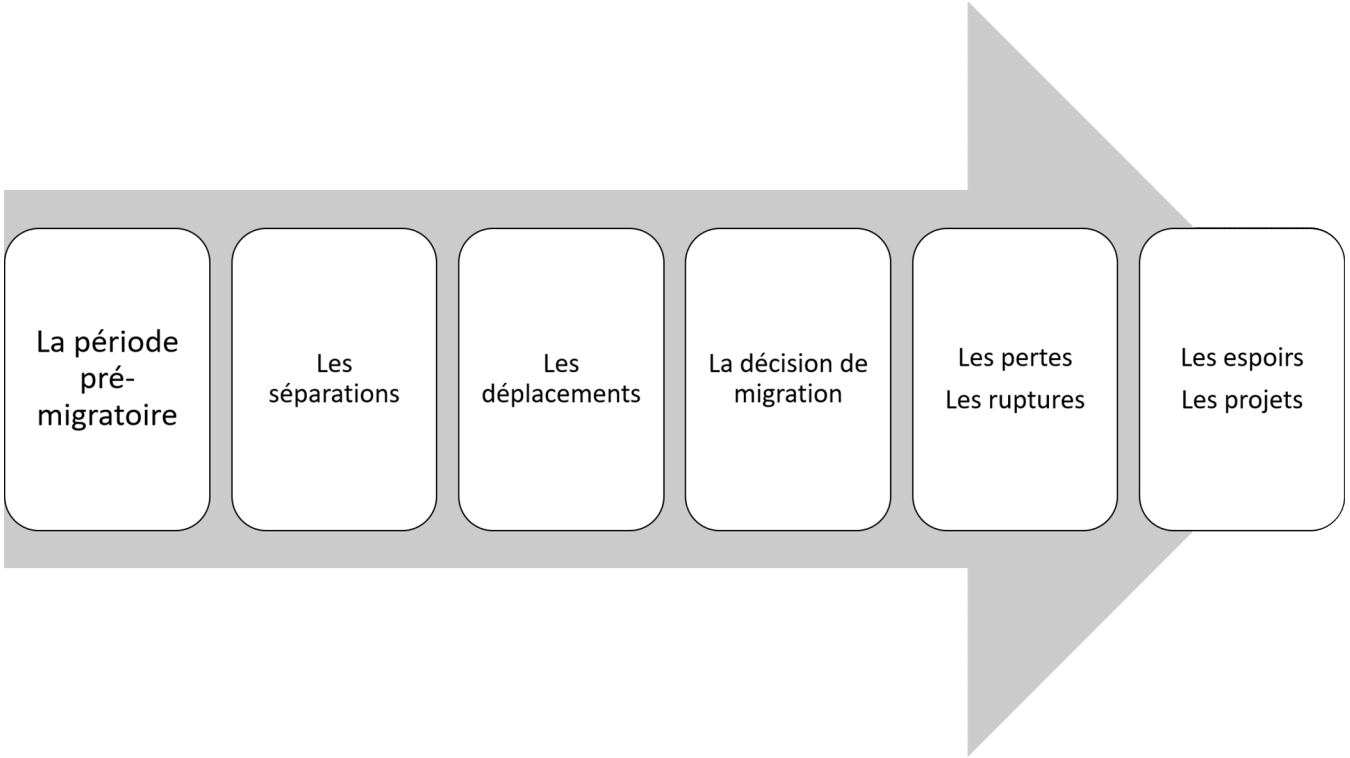

Les séparations et les arrivées différées

- On a été séparés 6 mois. Elle est venue la première au Canada, elle a préparé tous les documents pour moi, et après 6 mois, j'ai eu mon visa et je suis venu au Canada. Elle est venue comme réfugiée et moi avec le programme de la réunification familiale (Gavrilo, divorcé, Europe de l'Est).

Pendant l’immigration

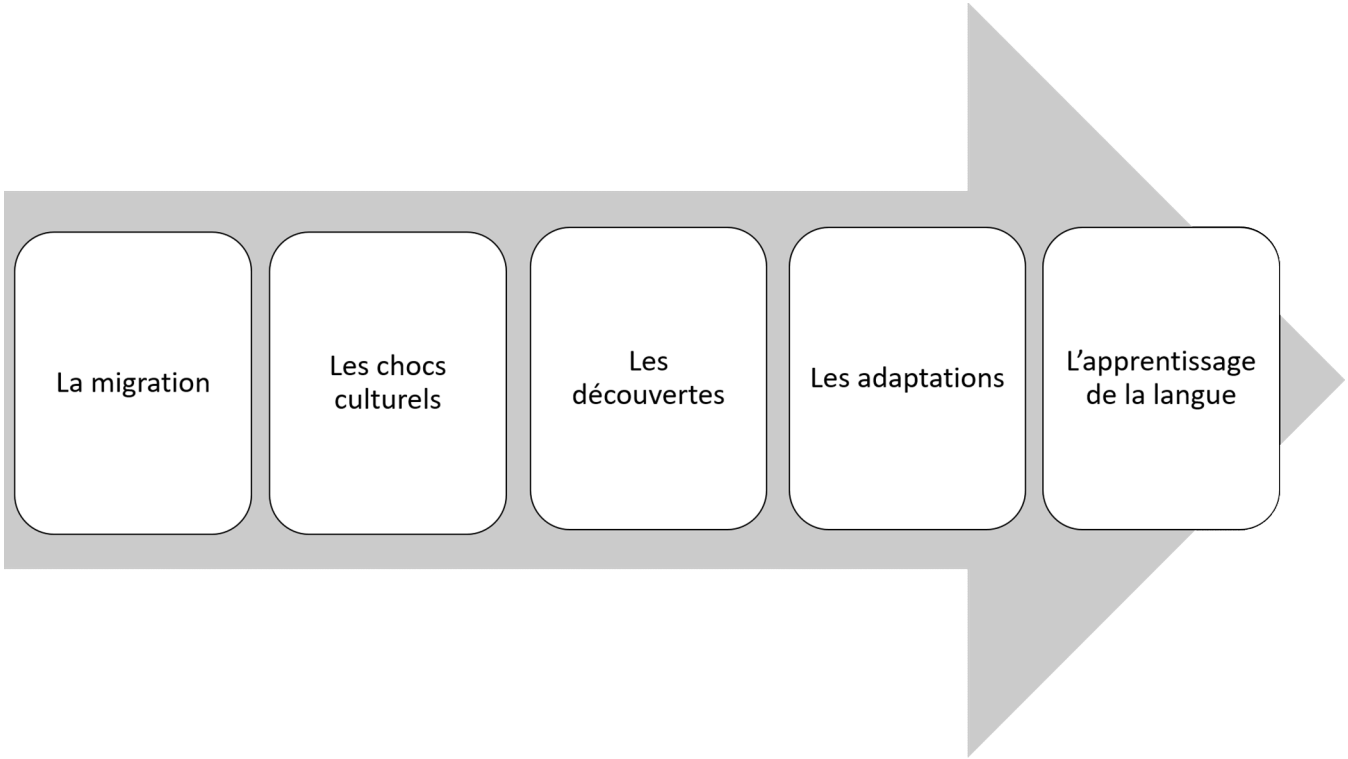

Les adaptations et leur rythme

- *On est ici... on a laissé la famille, on a laissé le pays, on a laissé le travail, on a laissé tout ce qu'on a eu dans les 40 dernières années, on a laissé tout en arrière, on a une fille ensemble puis je pense que ça, c'est comme si on vient de naître une deuxième fois, parce qu'il faut apprendre tout à nouveau... la langue, la manière de vivre, la façon... tout.* (Sabrina, divorcée Amérique Latine)

Après l’immigration

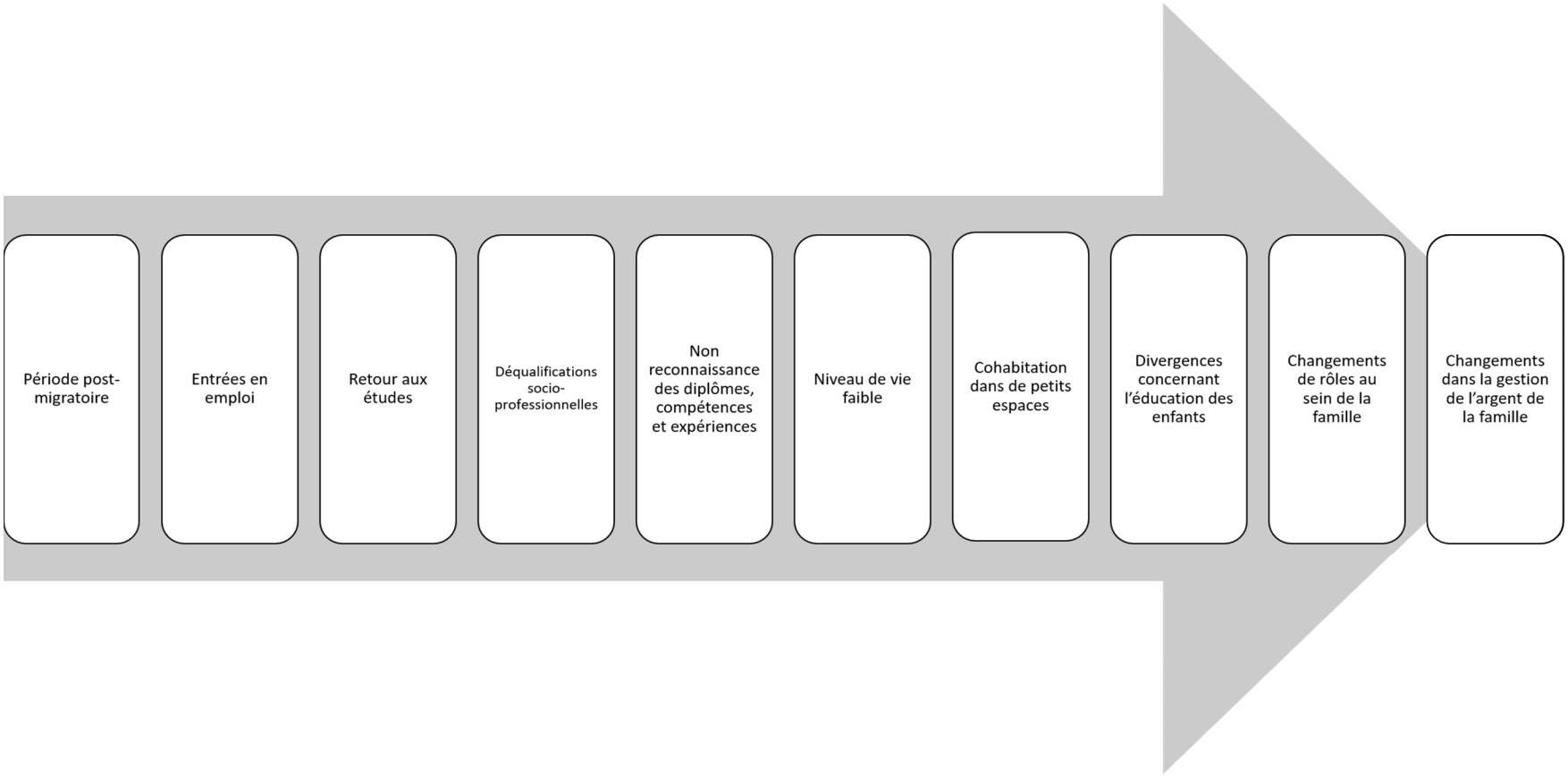

Les déqualifications et les changements de rôles

- Maintenant que ta femme travaille, tu fais le chauffeur, tu amènes les enfants à l'école, pis ta femme se fait un malin plaisir de te rappeler que c'est elle qui ramène le pain quotidien, que… en tant qu'homme, est-ce qu'il n'y a pas un petit quelque chose qui bouge en toi ? Non, ça ne fait pas sentir comme un homme… Mais après, moi, qu'est-ce que je ressens ? Ma frustration est amplifiée ou pas ? Ma frustration est amplifiée ; je vis une frustration à l'extérieur et je rentre à la maison et on me rappelle… (Adil, divorcé, Maghreb)

MARRIAGE
DIVORCE

Quatre trajectoires types

- Ces trajectoires types permettent de saisir comment s'articulent des éléments contextuels, des conditions structurelles et des dimensions personnelles dans les croisements des trajectoires de couple et de migration, amenant pour certains à des divorces après l'immigration.

Continuité de la trajectoire conjugale

	1995-2000	2000-2005	2005-2010	2010-2015
Rafael **Naissance en 1973**	1996 : Rencontre à l'Université à Bogotá 1999 : Mise en couple à Bogotá	2003 : Mise en marche d'un projet d'immigration en tant que couple (Bogotá) 2004 : Première séparation	2005 : Décision de continuer le projet d'immigration ensemble 2007 : Immigration au Québec 2008 : Séparation définitive Souhait de Me de continuer relation mais refus Mr 2009: nouvelle relation Rupture conjugale après quelques mois de relation	Avril 2010 : Naissance de son fils

Continuité avec la société québécoise

	1990-1995	1995-2000	2000-2005	2005-2010
Dana **Naissance en 1975**	1992: Début de la guerre en Bosnie 1992: Immigration en Slovénie 1993: Mariage (en Slovénie) 1994: La naissance de sa fille (en Slovénie)	1995: Immigration au Canada 1996: Travaille (comme serveuse) Conjoint travaille comme chauffeur de taxi 1999: Retour au Collège	2002-2005: Études universitaires Difficultés de communication dans le couple	2005: Divorce 2006 : Conjointe de fait avec un autre homme de sa communauté 2008: Naissance de sa deuxième fille

Dans l’intégration

	1990-1995	1995-2000	2000-2005	2005-2010	2010-2015
Adil **Naissance en 1968**	1990 : il rencontre sa future femme en Algérie	Études en Algérie 3 années d’études universitaires en France	2004 : Mariage civil et religieux en Algérie 2006 : Naissance de son fils en Algérie Emploi comme superviseur gestion et contrôle dans une multinationale	2007 : Immigration au Canada 2008-2009 Stress et dépression sans diagnostic 2008 : Naissance de sa fille	Me emploi qualifié. Pourvoyeuse de la famille Disputes 2013 : Séparation, mais, ils n’enclenchent pas de procédures de divorce. Voit les enfants chez son épouse 2013: étudiant pour infirmier

Par intégration différentielle

	1980-1985	1985-1990	1990-1995	1995-2000	2000-2005	2005-2010	2010-2015
Joseph Naissance 1958	1981: Mariage religieux 1982: Naissance 1er enfant 1984: Naissance 2e enfant	1985: Décès de son frère 1986: Naissance du 3e enfant	Déplacements et séparations République démocratique du Congo, Rwanda, Burundi Violences et précarité	1996: Naissance de son 4e enfant	2001: Naissance de son 5e enfant 2002: Décès de son père	2006: Mariage civil 2006: Immigration au Canada	2010 : Divorce Garde des enfants à Me Peu de contacts père-enfants 2012: Remariage de Mr Naissance d'un enfant avec sa nouvelle conjointe québécoise

- Et les enfants ?

Leur représentation de la séparation et de ses causes

- Pour plusieurs jeunes issus des communautés culturelles, **le mariage et la vie familiale** sont deux valeurs très importantes transmises par leur famille.
- *"C'est sûr que pour moi, le divorce ne fait pas partie de mon vocabulaire, ça ne fait pas partie de mes valeurs dans le fond…"*
- Le divorce est alors particulièrement difficile à accepter.
- Mais ils sont conscients que la vision du divorce dans les pays d'origine de leurs parents n'est pas la même qu'ici.
- *" C'est sûr que là-bas, dans ma culture, le divorce est mal vu … parce que dans notre culture, c'est comme si l'amour est moins important que l'union familiale. Des fois, même si l'amour n'est plus présent, les parents restent ensemble"*
- Ils sont aussi conscients que, quelques fois, les parents ou l'un d'entre eux n'ont pas d'autre choix, surtout dans les cas de violence.

Immigration et divorce des parents: representations des enfants

- Les enfants associent l'immigration et le divorce de leurs parents, indiquant que c'est à cause de la
- loi qui permet le divorce au Québec ou
- à cause des difficultés rencontrées par les parents et la famille
- - liées à l'insertion d'emploi,
- - à l'intégration,
- - à la barrière de la langue,
- - à la distance de la famille élargie ou
- - aux différences de mode de vie
- *"...parce que je voyais toujours mon père de mauvaise humeur et aussi parce qu'il n'était pas beaucoup à la maison, il travaillait trop. Ils seraient toujours ensemble s'ils n'avaient pas immigrés parce que là-bas, ils n'avaient pas tous ces problèmes d'adaptation, de langue, de travail..."*

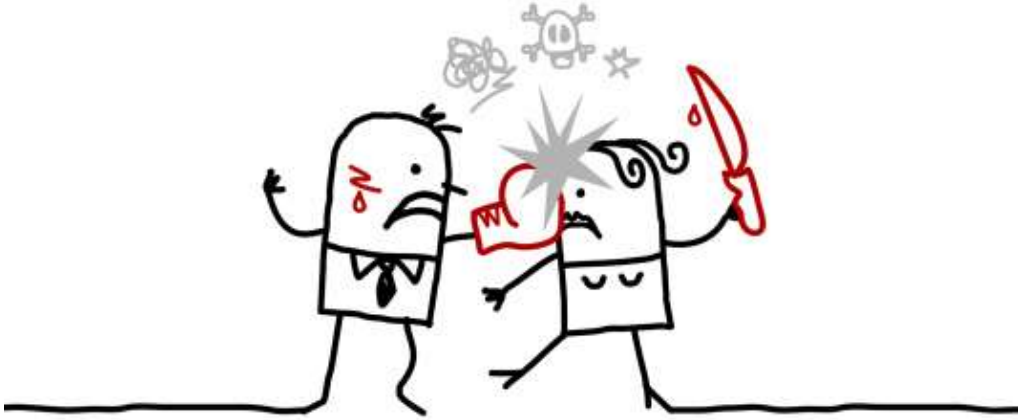

Les effets de la séparation sur les enfants à court et moyen terme

- **Au niveau émotionnel**

Cotes Positifs	**Cotés Négatifs**
Soulagement	Le peine
Amélioration de l'ambiance familiale	La culpabilité
Plus de concentration sur les études comme stratégie pour oublier les problèmes	Rage, colère
Prise des responsabilités	Rébeillon
Devenir plus forte ou mature	Abandon, Confusion, Perdu, Solitude Isolement, Tristesse

Les effets de la séparation sur les enfants à court et moyen terme

Au niveau de la santé	Les signes qui annoncent un trouble plus important au niveau de la santé sont : l'anxiété, le stress, la dépression, des changements à ses habitudes d'alimentation ou de sommeil.
Au niveau de la scolarité	- détériorer leurs notes, - présenter un manque de concentration ou - finalement abandonner des études temporairement ou de façon permanente.
Au niveau social	-un changement d'école, -au changement de leur réseau respectif. -Ils peuvent avoir de la difficulté à trouver de nouveaux amis. - éloignement de la communauté
Au niveau économique	-de recevoir de l'aide sociale -ou la mère est obligée de trouver un emploi ou de travailler plus qu'avant.
Au niveau de la perception des relations de couple	Positive- ils ont appris des erreurs des parents Négative- manque de confiènce vers l'autre

Relation parent-enfant

Les enfants se trouvent dans l'une de ces quatre catégories :	
Enfants sous l'autorité totale de l'un des parents (départ d'un des parents) Ils n'expriment pas leurs vrais sentiments Ils ont tendance à reproduire le discours de ce parent	**Enfant se trouvant pris entre les deux parents (Les deux parents restent dans la même région mais en conflit)** Très souvent, fait le rôle du messager
Enfants qui gardent une bonne relation avec les deux parents(Garde partagée, les deux parents restent dans la même région) Enfants qui acceptent plus facilement le divorce de leurs parents Enfants qui se sentent soulagés après le divorce	**Enfants qui se rebellent (retour de l'un des parents vers le pays d'origine)** - Rupture avec l'un des parents - Beaucoup de jugements envers un ou les deux parents - Très souvent dans la situation où le père est absent ou éloigné

Recomposition familiale

- La majorité des parents divorcés, donc célibataires, à un moment donné, ont commencé une relation avec un nouveau partenaire.
- Un nouveau partenaire peut être issu de l'immigration, de la même communauté que le parent divorcé ou d'une autre communauté culturelle.
- Également, cela peut être une personne de la société d'accueil.
- La recomposition familiale est aussi <u>une recomposition interculturelle</u> qui entraîne de nouvelles adaptations pour les enfants et pour tous les membres de la famille.

Vosges
matin

Utilisation des services formels

- Dans la situation du divorce de leurs parents, tout comme les adultes, les enfants issus de familles immigrantes utilisent peu de ressources formelles d'aide, telles qu'un psychologue, travailleur social ou psychoéducateur.
- Les raisons pour le manque d'utilisation des services sont :
  - Le manque de connaissance des services
  - La méfiance de leurs parents envers les services
  - L'obstacle de la langue
  - La timidité de parler de leurs problèmes familiaux devant un inconnu.

Utilisation des services informels

- Les membres de la famille
  - Famille élargie (souvent au pays d'origine)
  - Les amis de la communauté culturelle
  - Les amis de la société d'accueil
  - Les professeurs à l'école
  - Les activités physiques et/ou sportives.
- L'école représente donc un milieu important pour identifier d'éventuelles difficultés chez ces jeunes mais aussi pour créer un lien de confiance tant avec le jeune qu'avec les parents eux-mêmes en difficulté et avec peu de ressources externes

Les Durand
go home!
DUPONT
FOREVER

Les besoins des enfants pendant et après la séparation

- Du temps pour s'adapter aux changements
- Ils ne devraient jamais être utilisés comme une arme ou un outil
- Ils ont besoin de l'amour de la part des deux parents
- Les deux parents restent impliqués auprès de leurs enfants
- Les parents peuvent rendre ce changement plus facile à gérer pour leurs enfants en mettant toujours au centre les besoins des enfants.
- Certains obstacles supplémentaires en situation d'immigration
- https://www.youtube.com/v/uN-VWmh7B50&rel=1&autoplay=1
- Les adaptations des enfants à la séparation et à la recomposition familiale (Marie Christine St Jacques)

L’influence de la culture d’origine et des réseaux sociaux

La culture d’origine: un facteur parmi d’autres

- La culture d’origine influence certaines problématiques rencontrées par les couples immigrants
  - Familles où rôles de genre sont traditionnels et clairement définis
  - Exemple des allocations familiales chez les couples originaires de l’Afrique subsaharienne
    - Effets concrets sur les rôles de genre

Extrait d’un verbatim

Nos dames, je vous dis seulement comme une petite expérience, si on change seulement la donne parce qu’on en parle un peu beaucoup, les prestations pour les enfants, on met ça dans le compte de la femme, c’est la base même de tous ces divorces. Si on mettait ça seulement dans le compte familial, que c’est le mari qui en avait le monopole, vous ne verrez pas un peu ces divorces-là.

(Augustin, Afrique subsaharienne)

Le rôle des réseaux sociaux

Le réseau informel

À qui fait-on appel en cas de difficulté familiale et conjugale selon les situations, communautés et personnes?

- Communauté ethnique (compatriotes du pays d'origine, associations)
- Famille au Québec (enfants, frère et sœur, tante)
- Famille au pays (parents, beaux-parents, tante, cousins, oncle)
- Collègues de travail (moins utilisé)
- Communauté religieuse (pasteur, amis de l'église, co-religionnaires)
- Amis au pays d'origine
- Amis d'ici
- Autres (amis de par le monde)

Éléments qui influencent l'aide informelle

- Qualités personnelles de la personne
  - Ouverture
  - Empathie
- Proximité physique

[…] j'étais soutenu par ma famille, mais le problème était que ma famille est restée dans notre pays. Donc, on a parlé au téléphone, je me suis senti soutenu, mais ce n'est pas la même chose s'ils sont ici à côté de moi que s'ils sont très loin d'ici. (Yvan, Europe de l'Est)

- Proximité culturelle

«J'ai aussi des amies québécoises, mais on a différentes façons... Même si elle a déjà vécu une séparation, mon amie, on a différentes façons de voir les choses.» (Eva, Amérique latine)

L'implication des réseaux

Types d'implication selon les fonctions et attitudes du réseau	Niveau d'implication dans la résolution de conflit et par rapport au soutien apporté	Perceptions dans le réseau (un membre ou plus)	Extraits de verbatim
Contrôle-pression	• Aucune implication: liens rompus (durée variable) ou • Tente une implication: souvent par de la manipulation, exerce une pression pour remettre le couple ensemble • Aucun soutien	• Perçoit la situation négativement • Contre la séparation	*Au début quand je demandais le divorce et que j'étais séparée, mon père ne voulait pas me parler pendant 3 mois ou plus, lui, s'était vraiment fâché et tout, il ne voulait rien savoir, il ne voulait rien comprendre.* (Annette, Afrique subsaharienne)
Compréhensif-approbateur	• Aucune implication • Soutien variable	• Perçoit la situation positivement • On ne porte pas de jugement • La relation de couple était vouée à l'échec • Séparation anticipée	*Pour ma famille, c'était une question de temps, c'est-à-dire que ma famille voulait que je me sépare, car ma famille voyait ce que je ne voulais pas voir, c'est-à-dire que ma femme ne m'aimait pas.* (Pedro, Amérique latine)

Types d'implication selon les fonctions et attitudes du réseau	Niveau d'implication dans la résolution de conflit et par rapport au soutien apporté	Perceptions	Extraits de verbatim
Ambivalent	• Peu d'implication • Soutien variable: s'il y en a, il a peu d'effet sur la personne	• Raisons de la séparation parfois compréhensibles, mais jamais totalement acceptée • Perception ambiguë et messages contradictoires	*Au fond, ils [les parents] ne sont pas d'accord, mais ils étaient d'accord parce que si je restais une semaine de plus avec lui je vais devenir folle…* (Naïma, Maghreb)
Médiateur	Implication et soutien élevés	• Voit l'importance de comprendre la situation du point de vue de chacun • Pas nécessairement pour la séparation, mais tente de rester neutre et voit ce qui est mieux à faire dans les circonstances	*Bien, la première des choses, ils ont essayé de comprendre. Il ne faut pas porter de jugement dès le début. Il faut d'abord comprendre ce qu'il y a puis par la suite en juger la situation, c'est ce qui s'est passé vraiment.* (Hassen, Maghreb)

Filtres et grands principes

FILTRES	PRINCIPES
Individualisme -Penser l'individu isolé dans l'analyse et l'intervention	-Penser **famille**, intervenir avec les différents membres -Penser entraide communautaire -Penser aux différents réseaux des personnes -Développer une perspective **Réseau**
Bipolarisation hommes-femmes - Analyser la situation comme une guerre des hommes contre les femmes	-Penser complémentarité et **changements de rôles** -Penser rapports de genre et rapports intergénérationnels -Développer une **perspective intersectionnelle** croisant le genre, la « race », la classe, la génération, les appartenances diverses.
Culturalisme -Voir les difficultés liées à la culture et à la religion d'origine	-Penser à **l'histoire, au parcours** et à la singularité de chaque famille, de chaque couple, de chaque personne -Penser à l'équilibre entre les différents facteurs et éléments de la situation -Éviter les généralisations culturalistes -Développer une **perspective holistique**

Psychologisation -Penser le développement individuel et le changement de la situation selon les normes occidentales	-Penser à la **trajectoire sociale**, aux pertes socio-culturelles, aux changements et adaptations pour tous et chacun-e -Développer une **perspective socio-culturelle**
Ici et maintenant -Agir sur la situation dans un court délai et dans le seul contexte Québécois	-Penser au **parcours**, au passé, au moment présent et à l'avenir, -Penser aux réseaux transnationaux -Accompagner le rythme des personnes -Développer une perspective projet
La médiation -Voir la médiation comme moyen de régler le divorce	-Penser médiation préventive -Développer une perspective **de médiation familiale, communautaire et interculturelle**
La formalisation -Adopter une perspective socio-juridique, institutionnelle et formelle	-Travailler avec les **réseaux informels** et selon les ressources des personnes et des familles -Mettre en œuvre des liens de **confiance et de proximité**
Résilience	

Les pratiques gagnantes

- Clarification des services offerts et du rôle de l'intervenant
- Questionner la personne sur sa vision de la situation
- Veiller à l'adaptation des services selon la situation des personnes, leurs besoins et leurs attentes, selon leur histoire et leur trajectoire
- Inclure des membres du réseau lors d'interventions au besoin et si c'est souhaité
- Identifier et utiliser un intervenant de référence ou un organisme pivot qui a développé un lien de confiance avec la personne
- Avoir une banque de références vers d'autres organismes adaptés
- Développer des partenariats entre organismes

Les pratiques actuelles avec les couples et les enfants en difficulté conjugale et séparation